

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025

Présent-e-s :

M. Vincent CASARES, Président

M. Marco SOLARI, Vice-président

M. Luis BRUNSCHWEILER, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-secrétaire

M. Francisco VALENTIN, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Isabel GARDIOL, Marie-José MOLLA, Suzanne QUEJO HADDAD, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Muriel ZIMMERMANN, Conseillères municipales

MM. Jean-Christophe DELFIM, Jérémy DUCREST, Sylvain DUPRAZ, Claudio FEDELE, Marc GUILLERMIN, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Barthélémy VON HALLER, Marc ZUMBACH, Conseillers municipaux

Excusé-e-s :

Mme Leticia BARBA, Conseillère municipale, Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau, M. Cédric EPENOT, Conseiller municipal

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Philippe ROCHETIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Laure DEROBERT, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Sociale et enfance du 30 octobre
 - b) Sports du 6 novembre
 - c) Culture du 10 novembre

- d) Conjointes Culture et Finances et économie du 10 novembre
- e) Environnement et infrastructures du 13 novembre
- f) Finances et économie des 19 et 24 novembre

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 10-2025 R : Budget de fonctionnement 2026, au taux des centimes additionnels 2026 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2026
- b) D 11-2025 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2026
- c) D 13-2025 R : Crédit d'engagement de 170'000 F pour l'étude relative à l'aménagement d'une zone 30 sur la route du Vélodrome
- d) D 14-2025 R : Divisions parcellaires et désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates
- e) D 15-2025 R : Adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles Nos 7823, 7824 et 7825, à Plan-les-Ouates.

6. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 02-2025 R : Pour le renforcement des mesures de prévention face aux vagues de chaleur
- b) M 04-2025 R : Pour une allocation de rentrée scolaire et d'études à Plan-les-Ouates

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Casares, Président, ouvre la séance à 18h00. Il salue la présence de Mme Monbaron, Maire, et de M. Rochetin, Conseiller administratif, ainsi que des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Il excuse l'absence de Mme Barba, Conseillère municipale, de Mme Saas, Membre du Bureau, de M. Epenoy, Conseiller municipal et annonce que M. Rodriguez, Conseiller administratif, rejoindra la séance plus tard, ainsi que MM. Valentin, Delfim et Rohmer, Conseillers municipaux.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2025

M. Valentin rejoint la séance à 18h04.

Le Président relève une erreur de date en page 5 et une coquille en page 9.

Le procès-verbal du 28 octobre ne fait l'objet d'aucune autre remarque et sera corrigé dans ce sens.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président précise que le délai référendaire débutera le 3 décembre 2025 et s'achèvera le 24 janvier 2026 pour les délibérations qui seront votées ce soir.

2.2 Carte de vœux pour le Noël des Aînés

Le Président informe que le masque de la carte est en circulation pour signature. Il remercie ses collègues de bien vouloir signer du côté imprimé et de ne pas ajouter de petit mot.

M. Delfim rejoint la séance à 18h07.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

3.1 Sports

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Piscine du Pré-du-Camp

La piscine a été réouverte le lundi 10 novembre bien que les réparations provisoires effectuées nous contraignent à maintenir un des deux fonds mobiles bloqué à 1m40. Le second fond pourra être déplacé librement selon les besoins.

Une communication a été faite par email et sur Optimiso (intranet) aux associations sportives, au SASJ, aux SGA, au CA et à l'Accueil de la Mairie, ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux pour le grand public.

Les personnes en possession d'un abonnement pourront demander une prolongation d'une durée égale à celle de la fermeture, soit 6 semaines, en s'adressant aux gardiens de bain.

Le blocage d'un des deux fonds mobiles a une incidence sur l'utilisation par les écoles, étant donné que les enseignants n'ont pas le brevet pour une profondeur de 1m40 et que le bassin ne peut être physiquement séparé entre les deux profondeurs.

Nous étudions en parallèle la possibilité de séparer physiquement le bassin dans le cas d'une prolongation de cette situation.

Concernant les réparations, nous continuons à étudier les possibilités de réparations complètes en collaboration avec le SCA.

- Avancement du Padel tennis

La demande d'autorisation a été déposée et le chantier durera du 8 décembre à fin mars 2026. Ce projet est réalisé en partenariat avec les sociétés Realsport SA et Airpad. Les terrains seront entretenus et exploités par la société Airpad. Des créneaux horaires seront bloqués en faveur du Club de Tennis de Plan-les-Ouates.

- Retour du Sunday training

Le Sunday training s'est déroulé avec une salle bien remplie : 41 personnes pour le yoga, 71 au renforcement et 58 à la zumba.

- Boîte aux lettres du Père Noël

La boîte aux lettres du Père Noël revient cette année à la patinoire, du 29 novembre au 24 décembre. Elle sera également présente le soir de la fête du Noël communal le 17 décembre, puis remise à la patinoire.

3.2 Sécurité

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Incivilités (données communales) :

- 5 cas de déchets/salissures :

Déchetterie de l'Abérieu : 4 débarras sauvages. Auteurs identifiés. Amendes administratives.

- 3 dommages à la propriété :

WC Le-Sapay – Nouvelles constatations de dommages commis – vitre cassée, panneau en bois endommagé, lavabo cassé.

Chemin des Verjus 135 – Terrain de tennis. Les bâches pare-vue ont été brûlées à plusieurs endroits.

Place des Aviateurs / Pré-du-Camp : incendies de 3 poubelles (Halloween)

- 4 tags

Ecole Champ-Joly : 3 tags constatés à deux reprises.

Trèfle-Blanc : Constats de plusieurs tags sur le point de récupération des déchets.

Chemin des Petits-Bois : Constat de tag sur le muret d'une propriété privée.

- 3 incendies

Place des Aviateurs et Pré-du-Camp, lors de la soirée d'Halloween.

- Contrat Local de Sécurité :

- Contrôle radar avec interception le 06.10.2025 à la route de Saconnex-d'Arve

8 infractions « vitesse » constatées.

1 délit (défaut du permis de conduire).

2 A.O. (utilisation d'un téléphone portable au volant et non port de la ceinture).

- Interpellations + rapport au Ministère Public :

- 02.10.2025 :

Affaire de circulation – Interpellation d'un automobiliste circulant notamment sous défaut d'assurance RC. Audition du mis en cause et rapport transmis au MP.

- 03.10.2025 :

Affaire de circulation – Interpellation d'un individu pour conduite d'un véhicule automobile sans le permis de conduire requis. Audition du mis en cause et rapport transmis au MP.

- 06.10.2025 :

Affaire de circulation – Dans le cadre du CLS-RADAR du 6 octobre 2025, interpellation d'un automobiliste notamment pour avoir conduit sous interdiction générale

de circuler. Audition du mis en cause et rapport transmis au MP.

- 08.10.2025 : Contrôle de personne – Interpellation d’un individu circulant notamment sous défaut de permis de conduire valable et pour séjour illégal. Audition du mis en cause et rapport transmis au MP.
- 10.10.2025 : Affaire de circulation – Interpellation d’un automobiliste sous interdiction générale de circuler sur le territoire suisse. Audition du mis en cause et rapport transmis au MP.
- 16.10.2025 : Affaire de circulation – Interpellation d’un motocycliste sous défaut du permis de conduire valable. Audition du mis en cause et rapport transmis au MP.
- 27.10.2025 : Affaire de circulation – Interpellation d’une automobiliste sous défaut de permis de conduire valable. Audition de la mise en cause et rapport transmis au MP.
- Incidents
 - 30-31.10.2025 : Durant les festivités d’Halloween, 3 feux de poubelles (Aviateurs et Pré-du-Camp) ont eu lieu sur la commune et plusieurs tirs de mortiers / feux d’artifice ont été annoncés dans le quartier du Vélodrome et route des Chevaliers-de-Malte.
 - 15.11.2025 : D’autres tirs de feux d’artifice ont eu lieu samedi 15.11 peu avant 22h, toujours dans le quartier du Vélodrome.
- Cambriolages (données cantonales) :
 - Octobre 2025 : 3 (1 appartement, 1 villa et 1 chantier)
 - Total 2024 : 45 (janvier – octobre)
 - Total 2025 : 39 (janvier – octobre)
- Centre de requérants de la route des Chevaliers-de-Malte :

29 personnes résident actuellement dans ce centre.

3.3 Aménagement du territoire

Mme Monbaron fait part des informations suivantes :

- Commercialisation des logements F et H2 au Rolliet

Les promesses de vente des 54 appartements en PPE du Rolliet seront signées par le Conseil administratif entre le 27 novembre et début décembre. Les différents acquéreurs seront ensuite suivis par nos pilotes dans le développement de leur projet et notamment pour le choix de certaines prestations ou plus-values : parquet, façades de cuisine, etc. Les livraisons des logements sont prévues début 2028.
- Plan Directeur Communal

Il a été définitivement adopté le 29 octobre par le Conseil d’Etat et est désormais en force. Nous pouvons dès lors traiter les autorisations de construire selon notre stratégie zone villa et ainsi améliorer la qualité de certains projets en zone villa et surtout éviter une densification trop forte. C’est une avancée importante pour la préservation de notre zone villa.

- Grand Projet Perly

Une séance publique de restitution se tiendra le 4 décembre prochain à 18h30 à la salle polyvalente de Perly-Certoux. Ce projet touche une toute petite partie de notre Commune au-delà de l'autoroute, une seule parcelle, mais aura des impacts futurs sur le bassin de vie avec un développement important prévu en lien avec l'arrivée espérée du tramway en 2029. Mme Monbaron encourage les Conseillers municipaux à s'y rendre en cas d'intérêt.

3.4 Choix du mérite communal

Mme Monbaron rappelle aux Conseillers municipaux de soumettre leurs éventuelles propositions.

3.5 Immeubles devant la Mairie

Mme Monbaron a le plaisir d'annoncer que l'autorisation de construire a été délivrée ce jour. C'est une très bonne nouvelle.

3.6 Culture

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Saison culturelle :

- Le spectacle de Pierre Richard du 16.10 était complet avec 330 personnes.
- Là où j'ai peur j'irai, du 24.10 au 2.11 : 88% de remplissage avec 673 personnes
- Signé Betty le 21.11 : complet avec 274 personnes.
- 5 décembre à 20h : 4211 km – distance Paris-Téhéran :

Histoire d'une famille réfugiée en France. Le spectacle a reçu le Molière du théâtre privé et celui de la révélation féminine.

- Manifestations :

- Le petit festival, les 4-5.11 à La julienne :

Grand succès avec 1363 personnes, soit 100% de remplissage. Il s'agit d'un festival pour les tout-petits à 5 F la place.

- Illuminations de fin d'année :

En cours de pose. Pour la dernière année, les totems lumineux de la route de St-Julien recouverts de leur papier cadeau sont conservés. Pour cette édition, les décorations du Mail devant la mairie sont prolongées jusqu'à la place des Aviateurs, ainsi que sur le Mail 2000. Elles fonctionneront du 1^{er} décembre au 4 janvier de 17h à 22h et 6h à 8h.

- Brisolée de La julienne le 20 novembre dès 17h30

Marrons chauds, soupe, installations lumineuses, marché des créateurs maison et concerts. Le public fut nombreux, dans une bonne ambiance malgré le froid.

- Fonds d'art :

- Habillage de la nouvelle borne SIG au chemin de Vers avec un poème
- Réfection de l'œuvre d'art de Rami Hopf sur l'abribus TPG Trèfle-Blanc.

3.7 Action sociale et jeunesse

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Ecole du Rolliet

Elle sera terminée en 2026 mais les classes ne seront ouvertes que pour la rentrée 2027. Les locaux sports et sociétés seront disponibles dès la rentrée 2026.

- Noël des Aînés

Les Conseillers municipaux ont été invités à venir servir les repas lors de ce moment traditionnel prévu le 20 décembre à 11h à l'espace Vélodrome. Les inscriptions sont déjà fermées car c'est complet.

- Conférence prévention harcèlement scolaire

M. Rochetin rappelle qu'une motion sur le thème du harcèlement en milieu scolaire a été adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal de Plan-les-Ouates en 2023. Le SASJ a alors travaillé à l'élaboration d'un projet qui a abouti à une conférence et des ateliers. Une cinquantaine de personnes étaient présentes à la conférence "Regards croisés sur le harcèlement scolaire" le jeudi 20 novembre. Les ateliers sont presque tous complets et auront lieu les 26 et 29 novembre.

- Don du sang spécial jeunes le 17 décembre 2025, de 14h00 à 19h30

La Commune organise une collecte de sang à l'Espace Vélodrome, en partenariat avec les HUG, Checkpoint Genève et les Samaritains de Plan-les-Ouates. Cette action s'inscrit dans une démarche de solidarité et de santé publique, avec une attention particulière portée aux jeunes adultes de 18 à 25 ans. Un espace de dépistage et d'information en santé sexuelle, gratuit et confidentiel, leur sera également proposé en collaboration avec Checkpoint Genève. L'objectif est de faciliter l'accès aux soins et d'encourager les jeunes à s'engager pour la santé collective.

- Tournoi intergénérationnel de ping-pong

Le Locados et le SASJ ont organisé le 31.10 un tournoi intergénérationnel de ping-pong, qui a réuni 14 participants (7 jeunes du Locados et 7 membres des Blés d'Or) dans une ambiance conviviale et sportive. Cet événement a permis de créer des échanges riches entre différentes générations, alliant dynamisme, fair-play et bonne humeur. Les matchs se sont déroulés sous l'œil attentif des arbitres, engagés dans le cadre de petits jobs : 3 adolescents et 1 jeune adulte. Les gagnants ont été Kleron et Lily

3.8 175ème anniversaire de la Commune

M. Rochetin informe que la séance avec les associations et les partenaires aura lieu le 26 novembre. Il s'agit de suivre l'évolution du projet de manière collective.

Le Conseil administratif en ce début de législature a choisi les nouveaux vins pour agrémenter les différents événements. Durant l'année 2026 ceux-ci porteront le logo du 175^{ème} anniversaire et serviront aussi comme vins pour les festivités.

Dans le cadre du spectacle de Marie-Thérèse Porchet, chaque Conseiller municipal recevra une invitation pour participer à la soirée Gala du 19 mai 2026. Cette date peut d'ores et déjà être réservée.

3.9 Petite enfance

M. Rochetin fait part des informations suivantes :

- Sirop dansant le 23 novembre

Pour cette 12^{ème} édition du sirop dansant, l'animation dynamique et chaleureuse fut assurée par un seul musicien qui a su apporter une belle ambiance pendant 2 heures et demie, pour les quelques 120 personnes présentes (enfants et adultes).

M. Rodriguez rejoint la séance à 18h20.

3.10 Réponse à la question concernant le stationnement à la route de Bardonnex

M. Rodriguez rappelle qu'un arrêté prévoyait de faire passer le stationnement de zone blanche à zone bleue. Mais un petit groupe de 4 habitants a fait opposition. Actuellement, le règlement de stationnement de cette route n'a pas été modifié.

3.11 Réponse à la question de M. Stauder concernant le chemin des Vaultx

M. Rodriguez rappelle que M. Stauder a demandé si des relevés ont été faits au chemin des Vaultx, à l'instar de ceux réalisés au chemin de Verbant. Il répond qu'il n'y a pas de comptages récents sur le chemin des Vaultx, ni sur les autres chemins de ce secteur concerné par des fermetures de chemins aux heures de pointe du matin et du soir. La police municipale a procédé à des contrôles pour s'assurer que tout le monde respecte les nouvelles règles. L'équilibre entre la contrainte pour les habitants, la simplicité du dispositif et les effets sur la réduction du trafic se révèle bon. En effet, ce trafic est faible selon les constats faits in situ par les services de l'Administration, et les habitants du périmètre l'ont aussi relevé lors des activités qui se sont tenues à l'occasion de l'étude sur le trafic de transit dans leur réseau de quartiers communs.

3.12 Réponse à la question de M. Delfim concernant les travaux sur le chemin de la Mère-Voie

M. Rodriguez rappelle que M. Delfim a demandé quels seront les impacts sur le chemin du Nant-Boret. Il répond que ces travaux sont en lien avec le chantier du Rolliet. La fermeture provisoire du chemin a été prévue dès le mois de novembre et a été mise en œuvre. Les habitants ont été informés. Cette fermeture jusqu'en mars 2026 est nécessaire afin de permettre la réalisation d'un trottoir sur le chemin de la Mère-Voie et de la reprise des canalisations. Pendant ces travaux, il conviendra de descendre le chemin de la Mère-Voie et de longer les Fraisiers par les Grands-Voirets. Lors de la fermeture, l'entreprise a barré la route au mauvais endroit en fermant le chemin du Nant-Boret. Les services ont réagi à la suite de l'interpellation d'un habitant et la situation s'est rétablie. La société en charge de la levée des déchets du secteur Nant-Boret – Grands-Voirets utilisera un camion adapté en tonnage durant cette période. Cela ne changera rien aux habitudes des habitants. Quelques petites mesures seront cependant adaptées sur le chemin de la Mère-Voie avec la mise en place de conteneurs pour les déchets. Dans le cadre de la réduction du trafic de transit, la Commune a choisi de ne pas fermer le chemin de la Mère-Voie, mais d'y installer des éléments de modération de trafic, comme sur les autres chemins du secteur.

3.13 Réponse à la question écrite de Mme Molla concernant les problèmes rencontrés sur le territoire communal par les personnes âgées et handicapées

M. Rodriguez rappelle que différents problèmes étaient relevés :

- *Lors de manifestations en extérieur à La julienne, comme la fête de la Châtaigne par exemple, les personnes en fauteuil roulant ne peuvent pas accéder au jardin car aucun passage n'a été prévu pour eux.*

Réponse (écrite) :

Mme Molla doit faire référence à la Brisolée qui a lieu en novembre à La julienne et non de la fête de la Châtaigne qui a lieu à Champ-Ravy. Le problème a été constaté l'an passé

en raison de la forte affluence et de la disposition des tentes, il va y être remédié lors de cette édition le 20 novembre prochain. En effet, les tentes seront disposées autrement de même que la scène, permettant un accès à la rampe existante en tout temps. De plus, le chemin au milieu du jardin depuis la route de St-Julien qui a été créé en 2024, permet un accès facilité.

Une réflexion est en cours par le SEE sur la suppression de la haie bordant l'autre chemin depuis la route de St-Julien à droite qui déborde sur celui-ci et ne facilite pas le plein accès aux chaises roulantes.

- *Le retour au parking Skylab en soirée est impossible, malgré les tentatives d'utilisation du code-barres à toutes les portes, celles-ci ne s'ouvrent pas et ne permettent donc pas l'accès aux ascenseurs. Les personnes en fauteuil roulant doivent alors emprunter la rampe d'accès et de sortie des véhicules pour rejoindre leur voiture, ce qui est mal pratique et dangereux.*

Réponse du SCA - parking Skylab :

L'accès aux ascenseurs se fait depuis le grand hall d'entrée du bâtiment, qui donne aussi accès aux arcades et aux étages supérieurs, qui sont des parties privatives du bâtiment. Pour des raisons de sécurité de ces espaces, le bâtiment est fermé la nuit et donc l'accès au grand hall l'est aussi.

C'est pourquoi l'accès doit se faire par la rampe destinée aux véhicules, qui n'est pas aux normes pour les personnes à mobilité réduite et qui est effectivement problématique.

Le service technique a pris contact avec la gérance du bâtiment pour identifier des pistes de solution pour un accès en tout temps au parking et apportera une réponse plus complète lors du prochain Conseil municipal.

- *Certaines places de parking à destination des personnes à mobilité réduite, parallèles à la chaussée, sont mal conçues, comme p. ex. sur le chemin de la Mère Voie, à la hauteur de l'école abritant « La Galette ». Son rebord est biseauté ce qui engendre de grandes difficultés pour le transbordement car le fauteuil se retrouve parfois trop loin du véhicule, puis pour le rangement du fauteuil.*

Réponse du SCA - places de parking pour personnes a mobilité réduite :

Le SCA fera le tour des places référencées PMR et consultera l'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) pour définir les aménagements à réaliser pour garantir leur accès. A noter qu'une place sur le chemin de la Mère-Voie, au droit de l'école primaire, a déjà fait l'objet d'une telle adaptation en collaboration avec le parent d'un enfant en fauteuil.

- *Nous souhaiterions savoir si ces soucis vous sont connus, dans quelle mesure il va y être remédié et dans quel délai.*

Par ailleurs, le fait que les points énoncés ci-dessus existent depuis plusieurs années démontre que les personnes concernées « font avec » et n'osent probablement pas demander de modifications. Dès lors qu'il est probable que d'autres problèmes existent, envisageriez-vous un sondage qui permettrait aux personnes souffrant de handicap en tous genres, de vous faire part des préoccupations qui compliquent leur vie quotidienne sur notre territoire ?

Réponse (écrite) :

Comme mentionné lors de la précédente séance, nous avons analysé les possibilités de réaliser un sondage auprès de la population. Ceci est difficile à mettre en œuvre car ce sondage serait pertinent si nous pouvions atteindre chaque personne en situation de handicap ce qui nous est impossible. Je réitère de faire passer le message lorsque vous avez des sollicitations de les aiguiller vers le service des constructions et aménagement

afin de porter leur problématique. De notre côté, nous pourrions annoncer les contacts possibles lors d'un article sur ouverture ou dans notre newsletter.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal – annexes a à f.

- a) **Sociale et enfance du 30 octobre**
- b) **Sports du 6 novembre**
- c) **Culture du 10 novembre**
- d) **Conjointes Culture et Finances et économie du 10 novembre**
- e) **Environnement et infrastructures du 13 novembre**
- f) **Finances et économie des 19 et 24 novembre**

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibérations

- a) **D 10-2025 R : Budget de fonctionnement 2026, au taux des centimes additionnels 2026 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2026**

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté l'entrée en matière de cette délibération D 10-2025 (annexe 1) le 30 septembre 2025. Elle a été renvoyée dans toutes les commissions puis en commission Finances et économie, qui a émis dans sa séance du 19 novembre un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve des amendements proposés. Le tableau des amendements proposés a été déposé sur les places.

Le Président demande si des groupes ou des personnes souhaitent déposer de nouveaux amendements sur le siège.

M. Delfim annonce que son groupe, l'UDC, propose plusieurs amendements :

- Amendement n° 27 : Suppression totale de l'aide au développement international
- Amendement n° 28 : Suspension de l'indexation au coût de la vie des salaires

M. Delfim propose en outre un amendement pour ne plus faire de contrats en CDI pour les nouveaux collaborateurs, mais seulement des CDD.

Le Président remarque que cela n'a pas d'impact direct sur le budget proposé.

M. Delfim renonce à ce dernier amendement et reviendra avec ce sujet à d'autres occasions plus opportunes.

M. Delfim annonce un autre amendement, pour réduire de moitié la durée des festivités à l'occasion du 175^{ème} anniversaire de la Commune.

Le Président précise que le gros de l'événement est prévu sur 4 jours. Il y a aura cependant de petites festivités tout au long de l'année.

M. Delfim pense qu'il faut tout concentrer sur une fois pour faire des économies d'échelle. N'étant pas dans l'organisationnel, il ne se rend pas compte des économies possibles, mais il y en a sûrement.

Le Président remarque que c'est difficilement quantifiable et compliqué d'articuler un chiffre ce soir.

M. Delfim propose alors de couper en 2 le budget.

- Amendement n° 29 : Réduction de 50% du budget du 175^{ème} anniversaire de la Commune

M. von Haller déplore la présentation tardive de ces amendements. Il aurait été préférable d'en discuter en commissions. Il ne comprend pas la nécessité de les amener ainsi par surprise.

M. Delfim répond que c'est plus une question de réflexion que de surprise.

En l'absence d'autres propositions, le **Président** propose de voter tous les amendements ne nécessitant pas de discussion par blocs, de la manière suivante :

- Vote en bloc (1) des amendements suivants : 1, 11, 12, 13, 21 et 22
- Vote en bloc (2) des amendements du SDS : 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20
- Vote en bloc (3) des amendements en lien avec le budget du 175^{ème} : 25 et 26
- Puis vote des amendements devant être votés individuellement

Mme Rüegger estime que l'amendement 22 devrait être dans le bloc 2 et pas dans le bloc 1.

Le Président précise que l'amendement n° 22 concerne le centime additionnel, Les ajustements sont faits en fonction des 38 centimes proposés dans le budget. Le seul amendement qui change la donne est le n° 23.

Le Président soumet cette proposition au vote du Conseil municipal, qui l'accepte.

Le Président soumet le bloc 1 au vote du Conseil municipal (amendements n° 1, 11, 12, 13, 21 et 22).

**Le Conseil municipal accepte les amendements n° 1, 11, 12, 13, 21 et 22
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

Le Président soumet le bloc 2 au vote du Conseil municipal (amendements n° 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20).

**Le Conseil municipal accepte les amendements n° 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20
par 22 oui, soit à l'unanimité.**

Le Président soumet le bloc 3 au vote du Conseil municipal (amendements n° 25 et 26, en lien avec le 175^{ème} anniversaire de la Commune).

**Le Conseil municipal accepte les amendement n° 25 et 26
par 20 oui et 2 non.**

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 2 qui concerne la suspension des annuités. Il rappelle que cet amendement a été préavisé négativement par la commission Finances et économie par 3 oui et 8 non.

M. Dupraz précise que son groupe, le PLR, a déposé cet amendement au vu de ce qui se passe dans d'autres Communes, voire d'autres Cantons. Il a conscience que ce sera compliqué d'un point de vue légal. Il prend l'exemple du Canton de Vaud, qui en est arrivé à proposer des diminutions de salaires. A Plan-les-Ouates, les employés ont bénéficié de l'indexation des annuités pendant 20 ou 30 ans et son groupe propose de suspendre les annuités cette année pour voir comment le budget évoluera ces prochaines années. Si cet amendement devait être refusé, le PLR reviendrait avec une proposition de modification du règlement du personnel, dans le but de prévoir la suspension des annuités si elles ne figurent pas au budget.

Le Président signale que notre secrétaire général a précisé qu'une suspension ou même une annulation des annuités serait juridiquement non valable.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet l'amendement n° 2, préavisé négativement par 3 oui et 8 non, au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 2
par 7 oui, 14 non et 1 abstention.**

M. Rohmer rejoint la séance à 18h49

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 3 qui concerne un poste à 60% pour un travailleur social communautaire pour le nouveau quartier du Rolliet (4 mois).

M. Rochetin rappelle que les premiers habitants arriveront dans le quartier du Rolliet en 2027 seulement. Il préconise donc de supprimer cette demande de poste et de retirer cet amendement.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet quand même l'amendement n° 3, préavisé négativement par 3 oui, 7 non et 1 abstention, au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte l'amendement n° 3
par 21 oui et 2 non.**

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 4 qui concerne un poste de secrétaire à 80% au SASJ (12 mois).

M. Dupraz rappelle que la plupart des amendements sur les ETP ont été déposés par le PLR. En effet, depuis 2022, notre Administration est passée de 163 postes à 228 avec le budget 2026, ce qui représente une augmentation de 40%. Si l'on ne tient pas compte de la nouvelle crèche, c'est un tiers de postes supplémentaires. Cette croissance est énorme. Ce sont pour beaucoup des emplois administratifs. Même si notre Commune s'agrandit, il n'est pas possible de faire croître notre Administration indéfiniment, l'argent ne pousse pas sur les arbres. Le PLR ne s'est pas opposé à la vingtaine de postes proposés ; il a déposé des amendements pour 3 ou 4 postes à temps complet. Le PLR a bien compris que des postes supplémentaires étaient vraiment nécessaires dans certains domaines. Concernant le poste de secrétaire en question, il semble qu'une organisation différente pourrait être envisagée. Il préconise donc d'accepter cet amendement pour supprimer 0,8 ETP.

M. von Haller annonce que son groupe, les Verts, votera contre cet amendement.

M. Thorimbert informe que son groupe, le Centre, est en faveur de la création de ce 0,8 ETP. Même si la situation financière semble se péjorer, la population augmente ainsi que ses besoins. Les charges administratives deviennent plus contraignantes dans tous les domaines, aussi bien pour les services administratifs que dans les milieux associatifs. La création de ce poste permettra d'éviter un certain nombre de problèmes ; en effet, la surcharge récurrente de travail démotive le personnel, et certains collaborateurs risquent de partir en burn-out. C'est aussi notre responsabilité de Conseil municipal de donner les forces nécessaires à notre Administration. Le Conseil administratif a fourni les arguments suffisants pour démontrer la nécessité de ce poste à 80%.

M. Rochetin rappelle que le service de l'Action sociale et la jeunesse (SASJ) est actuellement composé de 4 responsables, 3 délégués, 10 travailleurs sociaux et 2 secrétaires à 100%. Cela fait donc 2 secrétaires pour 17 collaborateurs. Le service assure un accueil les lundi après-midi et les mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin et après-midi. Les charges administratives sont liées à la gestion des subventions, des locations du Marais, de l'insertion professionnelle, des apprentis, etc. Ils organisent également environ 70 événements et manifestations, qui vont de l'aide aux aînés aux dons de sang et aux soirées thématiques, notamment. A ce jour, force est de constater que 2

secrétaires ne suffisent plus. Nos collaborateurs s'investissent beaucoup. Les travailleurs sociaux font de plus en plus de tâches administratives. La croissance démographique dans notre commune n'est plus à démontrer, en particulier avec les nouveaux quartiers qui se développent. Le besoin est donc avéré. M. Rochetin a présenté en commission la charge de chacun des postes pour une compréhension aussi claire que possible. Il convient de garantir la qualité et la continuité du service à la population, en libérant les travailleurs sociaux des tâches administratives, pour qu'ils reviennent à leur vrai métier. Le dernier poste supplémentaire pour le SASJ a été demandé en 2016.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet l'amendement n° 4, préavisé négativement par 3 oui, 7 non et 1 abstention, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal <u>refuse</u> l'amendement n° 4 par 7 oui, 14 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 5 qui concerne la suppression d'un poste de régisseur technique au service Culturel (12 mois).

M. von Haller explique que son groupe a proposé cet amendement en raison du coût salarial de 139'000 F. Actuellement, le service fait appel à un mandataire externe, pour un montant de 62'000 F par an. Il est dès lors préférable de continuer avec un mandataire externe, pendant quelque temps en tout cas.

M. Dupraz rappelle que tout le matériel avait été remplacé il y a quelques années, et cela avait fait l'objet d'une délibération. Il préconise de former une personne à l'interne, et de voir ce que cela donne sur une année. Si cela devient compliqué, nous pourrions revenir sur ce poste. Son groupe soutiendra cet amendement pour supprimer ce poste.

M. Rochetin rappelle que la Saison culturelle représente 58 spectacles, la Cour des Contes, 84, la programmation estivale, 12 et La julienne, 15. Ce sont donc 169 représentations annuelles gérées par le service Culturel. Chaque spectacle nécessite une analyse, une fiche technique, une discussion avec la compagnie sur les besoins en matériel technique. Pour former une personne, il faudrait avoir un formateur. Actuellement, nous faisons avec ce que nous avons, et c'est plutôt bien fait. Le fait de mandater un prestataire externe surcharge nos intendants, qui doivent accomplir des tâches qui ne sont pas dans leur cahier des charges. Ce n'est donc pas une vraie économie. L'engagement d'un régisseur interne soulagera ces personnes. Comme l'a dit M. Dupraz, nous avons acheté du matériel en 2024 pour 533'000 F pour équiper nos 3 salles de spectacle (Vélodrome, salle communale, La julienne). Ce matériel est composé de 385 pièces, qui vont des porteuses au gradateurs et aux tables de mixage. Nous n'avons pas les compétences en interne pour gérer cet équipement de qualité de manière optimale. Celui-ci pourrait, à moyen terme, être dégradé par une mauvaise utilisation. M. Rochetin se porte garant pour rester au plus juste au niveau des coûts si le Conseil municipal lui donne sa confiance. Il propose de diminuer ce poste de régisseur à 0,8, avec le cahier des charges qu'il a présenté.

M. von Haller comprend ces arguments. Il demande si le régisseur envisagé à 80% devra aussi former des personnes en interne pour l'utilisation du matériel.

M. Rochetin répond qu'à 80%, le régisseur ne pourra probablement pas assurer des formations en interne. Il pourra cependant prodiguer des conseils, l'objectif étant aussi de laisser les intendants faire leur travail, avec un peu d'aide. Des collisions d'agendas seront cependant possibles et il conviendra de recourir à de l'aide extérieure le cas échéant. Le régisseur sera responsable de l'entretien du matériel, ainsi que de l'accueil des artistes au moment des spectacles. Il ne s'agit pas de blâmer les personnes qui font ce travail aujourd'hui ; elles le font avec les moyens qu'elles ont. Force est de constater cependant que nous n'avons pas les compétences en interne pour utiliser optimalement le matériel dont la Commune s'est dotée. M. Rochetin propose donc un nouvel amendement, n° 30, pour diminuer le poste de régisseur technique de 0,2 ETP, soit de 1 à 0,8.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet l'amendement n° 5, préavisé par 4 oui, 4 non et 3 abstentions, au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 5
par 7 oui, 15 non et 1 abstention.**

Le Président soumet maintenant au vote du Conseil municipal le nouvel amendement n° 30 pour diminuer le poste de régisseur technique de 0,2, soit 0,8 ETP.

**Le Conseil municipal accepte l'amendement n° 30
par 15 oui, 7 non et 1 abstention.**

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 6 qui concerne 0.1 ETP pour une assistante administrative pour la coordination des manifestations au service Culturel (12 mois). Cet amendement a été préavisé défavorablement par 3 oui et 8 non.

M. Dupraz a constaté que des ETP pour la coordination des manifestations ont été ajoutés dans plusieurs services. Il met aussi en question l'utilité d'une augmentation de 10%. Pour ces raisons, son groupe propose de supprimer cette augmentation.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet l'amendement n° 6 au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 6
par 7 oui, 15 non et 1 abstention.**

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 7, qui propose la suppression de 0,1 ETP pour un gardien de bain (12 mois), préavisé négativement par 1 oui, 6 non et 4 abstentions par la commission Finances et économie.

Mme Soulier informe que le MCG de Plan-les-Ouates continue et soutiendra toujours les Samaritains de Plan-les-Ouates et s'oppose à cet ETP supplémentaire.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet l'amendement n° 7 au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 7
par 2 oui, 13 non et 8 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 8, proposé par Mme Monbaron, pour la suppression de 0,5 ETP pour un délégué aux manifestations au service des Sports (12 mois).

Mme Monbaron a proposé cet amendement au vu du budget difficile. Nous avons en effet des délégués aux manifestations dans tous les services. Elle pense qu'une réflexion globale doit être menée au sein de l'Administration pour étudier la possibilité de créer un secteur « manifestations » qui interviendrait pour tous les différents événements organisés par la Commune. Elle déplore que chaque année des ressources supplémentaires soient demandées dans les services. Une centralisation serait peut-être opportune.

M. von Haller remercie Mme Monbaron pour cet amendement.

Mme Monbaron précise que ce n'est pas son groupe qui a proposé cet amendement. Elle aurait apprécié que ses collègues du Conseil administratif fassent de même pour les services de leurs dicastères respectifs.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet l'amendement n° 8 au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte l'amendement n° 8
par 23 oui, soit à l'unanimité.**

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 9 pour la suppression des jetons de présence pour les caucus et des charges sociales liées, préavisé négativement par 3 oui et 8 non.

M. Dupraz n'avait malheureusement pas pu être présent quand ce sujet a été débattu. Il a compris que l'un des arguments pour les jetons de présence aux caucus est le temps de préparation, et notamment l'étude des délibérations. Il remarque que les délibérations doivent de toute manière être étudiées par les Conseillers municipaux en vue des séances du Conseil municipal. Quant aux éventuels frais de garde pour les enfants, il estime que chacun a ses problèmes personnels, et il comprend l'argument. Cependant, au vu de la situation financière de la Commune, les Conseillers municipaux devraient faire aussi un geste pour montrer qu'ils sont prêts à diminuer leurs revenus. C'est dans ce sens que cet amendement a été déposé. Cette rémunération n'est pas justifiée.

Le Président remarque que la suppression des jetons de présence pour les caucus est en contradiction avec le règlement, qui devrait être modifié le cas échéant.

Mme de Mitri rappelle que les Conseillers municipaux de certains partis rétrocèdent leurs jetons à leur parti, ce qui n'est, semble-t-il, pas le cas pour le PLR. Elle ajoute que rien n'empêche les gens de signer ou pas la feuille de présence aux caucus.

M. Dupraz confirme que les Conseillers municipaux du PLR conservent en effet les jetons de présence des commissions, mais ceux des caucus sont reversés à 100% au parti. Il se dit cependant mal à l'aise avec cette façon de financer les partis. Chaque parti décide ce qu'il doit advenir de ces jetons de présence. Le PLR a toujours donné la liberté à ses membres de reverser plus que la cotisation, et il a été donc décidé de reverser intégralement les jetons de présence aux caucus.

Mme Zimmermann remarque que le fait de devoir payer une garde pour les enfants ne constitue pas un problème personnel ; c'est une réalité. Certaines Communes prévoient une aide financière pour le babysitting.

M. von Haller pense qu'il ne convient pas de refaire le débat que nous avons eu il y a un an. Malheureusement, M. Dupraz était absent. Il n'y a pas d'éléments nouveaux, le travail de préparation des caucus est toujours le même. Il n'y a donc pas lieu de revenir sur ce sujet. Le groupe des Verts votera contre cet amendement.

M. Valentin précise que son groupe, l'UDC, s'oppose à la suppression de ce jeton. C'est plus une question de principe que de budget. Tout travail mérite salaire. Il est vrai que les candidatures au Conseil municipal sont basées sur le volontariat. Les séances doivent cependant être préparées, même si certains ne le font pas. Il pense que la moitié des Conseillers municipaux n'ont jamais lu un procès-verbal, principalement parce que ce sont tous des miliciens. M. Valentin trouve que ces économies de bouts de chandelles frisent le ridicule. Il s'y opposera. Si l'amendement devait être accepté, il proposerait un nouvel amendement, pour que tout le monde soit solidaire dans cet effort, pour la suspension du 13^{ème} salaire des Conseillers administratifs.

Le Président prend note du nouvel amendement proposé, n° 31, pour la suspension du 13^{ème} salaire des Conseillers administratifs.

M. Favre précise à l'intention de Mme de Mitri que les Conseillers municipaux du PLR versent une contribution à leur parti, plus forte que les simples membres du parti. Ce montant vient des

jetons de présence perçus dans les séances normales de commissions. Il est vrai que les caucus ne sont rétribués de cette manière dans aucune autre Commune. Ce sont des deniers publics, et c'est pourquoi le PLR soutient la proposition de suppression des jetons de présence aux caucus.

M. Fedele remercie M. Dupraz pour la transparence de sa motivation. Il n'était pas présent lors du débat de l'année dernière, mais il a l'impression que le parti de M. Dupraz n'a pas apprécié la décision qui avait été prise et profite maintenant de l'occasion pour remettre le sujet sur la table. La décision a été prise démocratiquement et il conviendra de faire les comptes ultérieurement pour juger de la situation financière de la Commune. Son groupe s'oppose donc à cet amendement.

Mme Rüegger rappelle que le règlement du Conseil municipal a été révisé l'année dernière, après un long travail. Ce point a été accepté. Si cet amendement était accepté, le règlement devrait être à nouveau revu. Elle trouve correct que les personnes qui travaillent pour les caucus soient défrayées. A chacun ensuite d'en faire l'usage qu'il souhaite. Il est toujours possible de faire des donations.

Mme Molla souligne que des personnes non élues participent aussi aux caucus du PLR sans recevoir de jetons, ce qui explique l'opposition du PLR à cette idée de jetons, jugée injuste. Le caucus est un lieu de débats. De nombreuses personnes, qui ont également des charges familiales, prennent le temps pour venir débattre avec nous et faire part de leurs idées. Les élus ont par conséquent décidé de reverser les montants perçus au parti.

Mme Rüegger remarque, sans vouloir débattre, que le 9 novembre, le caucus était confidentiel.

M. Valentin confirme. Les trois quarts des discussions étant confidentielles, les débats ont lieu après les caucus.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet l'amendement n° 9 au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 9 par 5 oui et 18 non.
--

M. Dupraz ajoute que les caucus sont confidentiels, mais les délibérations sont publiques.

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 10 pour la diminution de 10'000 F du budget pour le voyage du Conseil municipal, préavisé favorablement par 7 oui et 4 non en commission Finances et économie.

M. von Haller informe que le groupe des Verts a fait cette proposition pour faire un geste. Jusqu'à présent, les conjoints étaient invités au voyage, mais il semble qu'il serait supportable de faire ce voyage juste entre Conseillers municipaux. Il est dès lors possible de diminuer la somme allouée à ce voyage. Cela pourrait être décidé année après année.

Mme Soulier observe que la participation des conjoints apporte une nouvelle dynamique au voyage. Les Conseillers municipaux ont tendance à se regrouper selon leur appartenance politique, ce qui limite les interactions entre collègues de différents horizons. La présence des conjoints favorise des échanges transversaux, car ceux-ci ne sont pas impliqués dans les groupes politiques. L'objectif principal du voyage demeure le renforcement de la cohésion entre participants.

M. Valentin se dit favorable pour supprimer totalement cette allocation. La fondue du Conseil municipal est un très bon moyen pour se retrouver différemment. Ce voyage pourrait être suspendu, par décence et par solidarité, et aussi parce qu'il n'apporte pas grand-chose. On ne changera pas de position politique parce qu'on se trouve à Interlaken ou à Madrid.

Le Président prend note que l'UDC propose un nouvel amendement, n° 32, pour la suppression du voyage du Conseil municipal.

M. Fedele constate qu'un énième amendement est proposé sur le siège. Il se demande dès lors à quoi servent les commissions. Personnellement, il n'a aucun recul par rapport au voyage du Conseil municipal, il ne sait pas comment cela se passe, ni s'il demanderait à sa femme de l'accompagner. Il a cru comprendre que le budget alloué les années précédentes n'a jamais été utilisé complètement. Il pense que ce budget pourrait rester tel quel, mais serait utilisé pour moitié seulement. Il fait confiance dans ce sens au Président.

Mme Rüegger remarque que cet amendement a été déposé pour montrer que les Conseillers municipaux font aussi un effort.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet l'amendement n° 10 au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte l'amendement n° 10
par 15 oui et 8 non.**

M. Delfim se réfère à l'amendement n° 32, proposé précédemment par M. Valentin et confirme que le Conseil municipal doit montrer l'exemple avec les dépenses. Autant les jetons des caucus doivent être maintenus, parce que c'est du travail, même s'ils ne représentent pas un salaire, autant, les dépenses liées au voyage sont moins justifiées dans le contexte actuel. Même dans l'optique de créer du lien, cela reste du loisir. M. Delfim pense qu'on peut faire plus efficace avec beaucoup moins de moyens. Il n'est pas nécessaire de prévoir plusieurs nuitées, ni de sortir de nos frontières nationales. Une demi-journée et un repas pourraient suffire. C'est pourquoi son groupe préconise de supprimer complètement ce budget de voyage, en espérant que la Commune reviendra à meilleure fortune et que cela sera à nouveau possible dans quelques années.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal l'amendement n° 32, pour la suppression totale du voyage du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 32
par 2 oui, 17 non et 4 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 23 pour augmenter le centime de 2 au lieu de 3, et de le passer donc à 37. Cet amendement a été préavisé favorablement par 8 oui, 2 non et 1 abstention.

M. Dupraz indique que le PLR s'était fixé une limite pour l'augmentation du centime à 2 mais pas au-delà. Nous restons ainsi dans les clous pour ne pas devoir faire un plan quadriennal. En fonction des comptes 2025, nous aviserons pour le budget 2027, en espérant qu'il n'y aura pas de mauvaise surprise.

M. Delfim apprécie les efforts proposés par le PLR pour limiter l'augmentation à 2. Il constate en effet, avec les différentes discussions qu'il y a eu, que c'est au contribuable qu'il est demandé de faire un effort, de 6%. Notre Administration ne fait pas un effort similaire et ce n'est pas correct. M. Delfim propose un amendement pour ne pas du tout augmenter le centime additionnel, quitte à devoir établir un plan quadriennal qui nous forcera à une gestion mieux dirigée.

Le Président prend note de l'amendement n° 33 proposé par l'UDC, pour le maintien du centime additionnel à 35.

Mme Soulier constate que c'est la première fois qu'un budget aussi alarmiste nous est proposé. Nous avons jusqu'à présent toujours des bonnes surprises à la fin. Elle estime qu'il sera temps de parler du centime additionnel l'année prochaine.

Mme Rüegger soutiendra cette augmentation incontournable. Le budget présenté est cohérent. Nous devons prendre nos responsabilités maintenant. L'augmentation du centime additionnel ne touche que la classe moyenne. Il s'agit de quelques francs pour les contribuables, mais l'impact sera important pour la Commune, la vie associative, l'aide aux personnes dans le besoin. Cet amendement est un très mauvais calcul, et un calcul sur le court terme. Elle invite par conséquent ses collègues à accepter le budget tel que présenté, à 38 centimes.

M. Fedele regrette encore une fois qu'un amendement supplémentaire soit proposé ce soir, alors que de longues discussions ont eu lieu en commission Finances et économie ces derniers jours. Il estime que ce n'est pas très démocratique. Cela nous prive d'un débat de fond et donne l'impression qu'on profite de la vitrine qu'offre la séance de ce soir, avec plus de monde que d'habitude.

M. Delfim remarque qu'il y a toujours des éléments nouveaux qui arrivent en cours de commission, et on ne peut pas imposer que la réflexion se fasse tout de suite. Par ailleurs, les discussions en commission ne sont pas publiques et il est intéressant d'amener certains débats au Conseil municipal.

M. Thorimbert informe que le groupe le Centre est d'accord pour une augmentation de 2 centimes, sachant qu'il convient d'attendre les résultats finaux pour savoir si la situation économique internationale, nationale et communale se péjorera comme on l'imagine. Il ne faut pas paniquer, et une augmentation de 2 centimes paraît acceptable et supportable.

M. Valentin constate que de toute façon, le contribuable n'a pas le choix, toute augmentation est dès lors « supportable ». Il rappelle que ce budget est basé sur des prévisions. Chaque personne a sa propre vision de l'avenir. Chaque année, nos comptes deviennent mystérieusement excédentaires. Il demande si dans ce cas, la Commune est prête à rétrocéder le trop-perçu ou si elle continuerait à engranger dans une réserve structurelle de plusieurs millions de francs, comme c'est le cas depuis une quinzaine d'années, parce que le centime additionnel était beaucoup trop élevé par rapport à l'impôt prélevé sur les personnes morales. Augmenter le centime, c'est céder à la panique. Il préconise d'éviter de se précipiter dans une augmentation fiscale qui impactera une catégorie de personnes, celles qui paient des impôts, et pas celles qui sont à l'aide sociale ou au forfait. Au vu de la générosité de la Commune, cela ne mettra pas en péril le travail social et de soutien aux personnes dans le besoin. Pour ces raisons, il propose de ne pas augmenter le centime, ou au pire de limiter l'augmentation à 2, mais pas à 3.

M. von Haller remarque que l'augmentation du centime de 3, à 38, a déjà été votée. La question est maintenant de savoir si nous avons trop d'argent. Le groupe des Verts estime que 37 est soutenable pour la Commune et pour les habitants, et il acceptera cet amendement, aussi parce nous restons dans la limite qui évite le plan quadriennal.

M. Favre n'avait plus vu un budget déficitaire à Plan-les-Ouates depuis bien des années. Il estime que l'augmentation à 37 est une bonne mesure. Il constate que le débat est assez apaisé et conciliant, contrairement à ce qu'on pouvait imaginer. Notre Commune se doit de faire cet effort pour que les gens ne soient pas impactés trop fortement. Les efforts des uns et des autres conduiront à un meilleur budget l'année prochaine.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet l'amendement n° 23 au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte l'amendement n° 23
par 20 oui, 1 non et 2 abstentions.**

Le Président soumet maintenant au vote du Conseil municipal l'amendement n° 33, proposé sur le siège par l'UDC, pour le maintien du centime additionnel à 35.

**Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 33
par 2 oui, 20 non et 1 abstention.**

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 24 pour diminuer la subvention des abonnements TPG pour les actifs de 300 à 250 F. Cet amendement a été préavisé favorablement par 9 oui et 2 non.

M. Thorimbert peine à comprendre la notion d'actifs. Une personne sans emploi est-elle considérée comme active ? Il rappelle que les Verts avaient en effet proposé cette subvention, initialement pour les jeunes et les seniors. Le Centre avait alors proposé un amendement pour offrir une subvention à tout le monde. Son groupe est donc pour le maintien de la subvention à l'ensemble de la population de Plan-les-Ouates, et par conséquent, contre cet amendement.

M. Dupraz remarque que le règlement prévoit des subventions pour les jeunes en études, les seniors, et les actifs de 25 à 65 ans. Le budget de la Commune pour ces subventions était de 1,15 million de francs en 2022 et 2023, et est passé à 800'000 F à la suite du vote du Conseil d'Etat. Plan-les-Ouates est la Commune la plus généreuse en ce qui concerne les subventions pour les actifs, avec 500 F. M. Dupraz pense que la diminution de cette subvention à 250 F représente un geste symbolique. La notion d'actif est seulement un critère d'âge. Il soutiendra cet amendement.

Mme Willmann constate que nous demandons des efforts à nos concitoyens avec l'augmentation de 2 centimes additionnels et nous en demandons encore plus en diminuant cette subvention. Elle est d'avis que cet amendement doit être retiré.

Mme Rüegger demande si le refus de cet amendement entraînerait le maintien à 500 F de la subvention.

Le Président répond par l'affirmative. En l'absence d'autres interventions, il soumet au vote du Conseil municipal l'amendement n° 23 pour la diminution de la subvention TPG de 500 à 250 F pour les actifs.

**Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 24
par 6 oui, 13 non et 4 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 27 pour la suppression de l'aide internationale, proposé sur le siège par l'UDC.

M. Delfim estime que nous devons nous concentrer sur ce que nous avons à faire ici avec l'argent du contribuable, surtout en cette période particulièrement préoccupante avec ce budget déficitaire. Il ne voit pas comment justifier que nous demandons un effort à nos concitoyens tout en continuant à faire de l'aide au développement, dont nous ne connaissons pas vraiment l'impact. Ces mesures sont en outre assez redondantes avec ce qui est fait au niveau cantonal, au niveau fédéral, ainsi que par des structures privées. Il l'a dit et le répète : les nôtres avant les autres. Cette suppression représentera une belle économie dans notre budget.

M. Solari n'est pas complètement surpris. Il n'est pas vraiment étonné qu'on veuille toucher à l'engagement de notre Commune en matière de solidarité internationale. Il demande si nous voulons vraiment, à Plan-les-Ouates, contribuer à affaiblir encore une aide internationale qui n'a jamais été aussi indispensable. Ce n'est pas le bon chemin. Notre cadre réglementaire est clair : nous consacrons 0,9% du budget communal à la solidarité internationale. 0,6% sont consacrés à la coopération et au développement, ce qui est mis en discussion, dont la moitié est versée à la Fédération genevoise de la coopération. 0,1% est consacré aux droits humains, 0,1% à l'aide humanitaire d'urgence et 0,1% au suivi de cette aide. M. Solari rappelle que le Conseil municipal a voté en octobre 2024, à l'unanimité, une augmentation de 0,1%, notamment en faveur des droits humains. Le budget qui est présenté ici s'appuie sur les anciens pourcentages, de 2024, et pas sur

ceux qui ont été prévus en 2025, parce que le règlement n'a pas été mis à jour. Il se veut rassurant, il n'y a pas de dérive, pas d'explosion, pas de folie. C'est bien au contraire l'application d'un règlement en vigueur. Quant à l'expression de M. Delfim, *les nôtres avant les autres*, il pense qu'aujourd'hui nous vivons dans un monde où le ici et le ailleurs ne sont plus séparés, et les crises humanitaires, climatiques ou migratoires nous atteignent directement. Dans un tel contexte, la réduction de l'aide au développement serait une erreur stratégique, et une vision à très, très, très court terme. Les faits sont là, incontestables. L'insécurité alimentaire provoque l'instabilité politique, les risques climatiques affaiblissent les Etats. La combinaison des deux entraîne les conflits, puis les migrations. Ce n'est pas de l'idéologie, c'est de la physique politique. C'est pourquoi cette proposition est non seulement injuste, mais aussi incohérente. Couper dans l'aide au développement, c'est alimenter exactement les dynamiques qui créent plus de migrations, plus de crises, et plus de coûts. C'est un peu comme éteindre un incendie en soufflant dessus. Cela donne peut-être bonne conscience, mais cela ne fonctionne pas du tout dans ce monde. Plan-les-Ouates a toujours soutenu une solidarité active, réfléchie et responsable. C'est une part de notre identité, c'est une fierté, une fierté locale. Il exhorte ses collègues à rester fidèles à nos traditions humanitaires, pour continuer à lutter contre la pauvreté, la faim et les inégalités, à soutenir la paix, les droits humains et les organisations qui affrontent les conséquences des dérèglements climatiques ou des conflits. Si notre Commune peut contribuer, même modestement, à éviter des départs forcés, à offrir de l'espoir et à renforcer la stabilité là où elle vacille, nous devons le faire, c'est de notre responsabilité. Le développement est toujours préférable à la migration. M. Solari invite donc ses collègues à rejeter cet amendement.

M. Thorimbert se dit également peu surpris d'une telle proposition. Mais cet amendement le choque, parce qu'il attaque des valeurs personnelles qui le motivent dans ses engagements. Il s'agit de la dignité de l'Homme, la solidarité, le partage des richesses et la générosité. Il essaie, modestement, de vivre en accord avec ces valeurs et de les promouvoir partout où il est engagé. Il invite donc ses collègues à refuser cet amendement.

M. Delfim constate que les intervenants précédents ont dû anticiper cette proposition et ont préparé leur discours. Nous avons maintenant pu les entendre pérorer à propos de ce qui serait moral ou non. Personnellement, M. Delfim est d'abord concentré sur des questions pragmatiques : un manque de budget, un déficit record. Nous voulons nous donner bonne conscience, parce qu'il s'agit bien de cela, avec l'argent du contribuable, pour des actions humanitaires à outrance, de par le monde, dont on ne sait rien de l'impact qu'elles ont. C'est inacceptable. Pour ce qui est de la question de préférer le développement à l'immigration, il en est déjà convaincu. Mais il ne pense pas que ce sera avec l'argent du contribuable de Plan-les-Ouates qu'on évitera les migrations. Ce sont des mesures que nous devons prendre, l'argent doit rester ici quand nous en avons besoin. En cas d'excédents records, M. Delfim se dit d'accord pour aider le monde là où c'est nécessaire. Il n'a pas de leçons de morale à recevoir, et il pense en priorité aux personnes qui l'ont élu, à ses proches, aux gens autour de lui, à ses compatriotes. Il n'a pas l'intention de se gargariser avec des grands principes humanitaires, qui étaient peut-être valables dans les années 70, quand il n'y avait pas vraiment de problèmes comme ceux que nous connaissons aujourd'hui. Maintenant, il faut faire quelque chose pour les gens de notre pays, et cesser cette dispendieuse politique humanitaire qui ne sert qu'à se donner une bonne conscience et des arguments dans les cocktails mondains.

M. Zumbach n'est pas surpris non plus. La question n'est pas d'être pour ou contre, mais de pouvoir exprimer des avis différents. Certains défendent la sécurité et les intérêts de la Suisse avant tout. M. Zumbach pense que couper l'aide internationale revient à se tirer une balle dans le pied. L'international, c'est d'abord la prévention, cela a été dit. Pour chaque franc investi pour stabiliser un pays en crise, ce sont des milliers de francs économisés en gestion de migration, en sécurité aux frontières. Laisser des régions s'effondrer, c'est garantir que leurs habitants viendront frapper à notre porte. La Suisse payera tôt ou tard, soit pour aider sur place, soit pour gérer les conséquences ici. Il convient de choisir la solution la moins coûteuse et la plus efficace. L'aide internationale, c'est aussi du business pour nos entreprises. Un tiers des fonds suisses pour la coopération internationale va directement au secteur privé helvétique. Nos PME obtiennent des contrats à

l'étranger, exportent des technologies, des emplois sont créés. Couper dans ces budgets, c'est priver nos entrepreneurs de marchés porteurs, comme la Chine, les Etats-Unis. L'aide internationale, c'est aussi une influence. La Suisse n'est pas une grande puissance militaire, mais elle est respectée pour son rôle humanitaire et diplomatique, ce qui nous permet de peser sur la scène internationale, de défendre nos intérêts, de signer des accords avantageux. Abandonner ce levier serait laisser les autres décider à notre place. La souveraineté se défend aussi par l'intelligence stratégique, pas seulement par l'isolement. L'aide internationale est cohérente avec nos responsabilités. Nous sommes un pays riche et stable, qui a toujours su allier réalisme et solidarité, et la droite qui gouverne depuis des décennies l'a compris. L'aide internationale, ce n'est pas de la charité ; c'est un investissement dans notre sécurité, dans notre économie et dans notre indépendance. Bien sûr, il faut limiter les dépenses, éviter le gaspillage, privilégier l'efficacité et le retour sur investissement. Mais couper bêtement, c'est se tirer une balle dans le pied.

Mme Zimmermann n'a pas préparé de discours. Elle se sent blessée d'entendre qu'on négocie des questions de besoins. Elle se demande si nos besoins sont à mettre à la même échelle que ceux que nous essayons de soutenir dans le monde, dans une moindre mesure. Elle estime que les biens peuvent aussi être redistribués à d'autres, et elle ne voudrait pas que sa personne passe toujours avant les autres.

M. Fedele ne partage pas les opinions de M.Delfim, mais il les respecte. Il n'apprécie que peu le ton de ces derniers échanges. Ces comportements donnent raison aux personnes qui l'avaient averti lorsqu'il s'engageait en politique que si l'UDC entraînait dans cet hémicycle, l'ambiance serait différente. Il déplore le ton et les mots employés. Il estime que nous pouvons discuter en bonne intelligence, même si nous ne sommes pas d'accord. Il espère que de tels échanges ne se reproduiront pas et que nous pourrions discuter de manière respectueuse et sereine.

M. Delfim tentera de répondre à tout ce qui a été dit, maintenant que M. Fedele a fait part de ses états d'âme. Si le ton est monté, c'est parce qu'il a été attaqué sur le plan de la morale, alors qu'il apportait une solution pragmatique. Il ne se laissera pas faire. Bien sûr que le ton change avec l'arrivée de l'UDC, qui apportera des idées nouvelles, de manière constructive. Pour en revenir à l'aide internationale, il demande qui nous sommes pour penser que la Commune changera le monde avec 1 million de F. Il entend dire que c'est important pour le business et qu'il faut éviter que les autres décident à notre place. Or ces mêmes personnes sont celles qui prônent un rapprochement avec Bruxelles et une soumission administrative. Il est inutile de vouloir placer le débat sur un plan moral, il faut rester pragmatique. L'argent du contribuable est destiné aux gens d'ici, c'est tout. M. Delfim ne recherche pas la gloriole pour pouvoir dire qu'il a aidé à construire ceci ou cela dans tel ou tel pays, dont la plupart de nos compatriotes n'auront même pas entendu parler.

M. Solari ne veut pas en rajouter, mais il estime qu'il est peut-être nécessaire de se pencher sur la définition de la morale et de l'éthique. Ensuite nous pourrions commencer à discuter.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal l'amendement n° 27, proposé sur le siège par l'UDC, pour la suppression de l'aide internationale.

**Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 27
par 2 oui, 19 non et 2 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 28 pour la suspension de l'indexation au coût de la vie des salaires des employés communaux, proposé sur le siège par l'UDC. Il rappelle qu'initialement, une indexation de 0,8% était proposée, qui a été ramenée à 0,2%.

M. Delfim précise que c'est au vu des difficultés financières qui transparaissent dans le budget que l'UDC propose de suspendre, en tout cas pour l'année à venir, le principe d'indexation, quitte à modifier les règlements si nécessaire.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal l'amendement n° 28, proposé sur le siège par l'UDC, pour la suspension de l'indexation des salaires pour les employés communaux.

**Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 28
par 2 oui, 18 non et 3 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion pour l'amendement n° 29 pour la réduction de 50% du budget alloué aux festivités du 175^{ème} anniversaire de la Commune, proposé sur le siège par l'UDC.

M. Valentin remarque qu'il est stipulé quelque part que la Commune fête ses jubilés tous les 25 ans, d'où l'intérêt du 175^{ème} anniversaire. En cette période trouble, avec des prévisions financières alarmistes, il est permis de se poser la question s'il n'est pas préférable de se concentrer sur les anniversaires « ronds », à savoir les centaines. Or il semble qu'on veuille marquer son nom dans l'histoire en organisant une fête phénoménale. De mémoire, le budget a déjà été augmenté de 400'000 F par rapport au montant initial. On peut se demander à combien se montera la prochaine augmentation. C'est pourquoi, l'UDC a proposé en début de séance de restreindre ces festivités autant que faire se peut, sans priver la population de ces fêtes merveilleuses, et de marquer un 175^{ème} anniversaire digne mais non dispendieux. En période de crise, on ne gère pas une Commune comme on gère un ménage ou une entreprise. Mais quand les temps sont troubles, quand les temps sont aux écueils, on réduit la voilure. Nous pouvons faire une très belle fête pour ce 175^{ème}, mais réduite de moitié sur le plan financier.

M. Stauder rappelle qu'une commission conjointe Finances et Culture a eu lieu il y a 10 jours, entièrement consacrée au budget du 175^{ème} anniversaire de la Commune. M. Valentin n'a alors pas pris la parole contre cette proposition. La proposition de budget était connue depuis 1 mois et demi, et les temps ne se sont pas beaucoup plus troublés en une semaine que durant les 5 semaines précédentes.

M. Valentin confirme que tout ce qui se dit en commission nous arrive en principe un mois ou 15 jours avant la séance du Conseil municipal. Ces discussions sont confidentielles et elles ont souvent lieu entre membres de différents partis, mais pas au sein du parti. Son groupe n'avait pas encore pu se voir en caucus pour discuter des commissions de chacun. Mais M. Valentin apprécie de venir avec des amendements sur le siège en séance plénière, parce que le public est présent et peut ainsi voir comment les décisions sont prises.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal l'amendement n° 29, proposé sur le siège par l'UDC, pour la réduction de 50% du budget alloué aux festivités du 175^{ème} anniversaire de la Commune.

**Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 29
par 2 oui et 21 non.**

Le Président rappelle que l'amendement n° 30 a été voté en marge de l'amendement n° 5. Il ouvre la discussion pour l'amendement n° 31 pour la suspension du 13^{ème} salaire 2026 des Conseillers administratifs, proposé sur le siège par l'UDC.

M. Valentin répète que cette discussion a peut-être eu lieu en commission sous le sceau de la confidentialité. Ce soir, nous avons la chance de pouvoir nous exprimer en public, devant nos concitoyens, devant nos contribuables. Si tout le monde doit faire un effort, il ne pense pas que la situation des Conseillers administratifs serait gravement péjorée si nous leur demandons également un petit effort avec la suspension de leur 13^{ème} salaire en 2026. La question pourra être rediscutée en juin, quand les comptes définitifs auront été posés. Nous saurons alors si l'horizon est éclairci ou non. Chacun doit mettre la main à la pâte, c'est le principe de la solidarité.

Le Président remarque qu'une telle suspension n'est peut-être pas possible, au vu des contrats établis. Cela pourrait donc être un peu compliqué.

Mme Zimmermann remarque que le 13^{ème} salaire fait partie du contrat.

Mme Monbaron remercie, sur le ton de la plaisanterie, les auteurs de cette proposition, qui prend en considération le travail effectué par le Conseil administratif, auteurs qui viennent justement de refuser qu'on leur supprime leur jeton de présence de 120 F par caucus.

M. Delfim rappelle qu'il s'agit d'une suspension, alors que pour les jetons de présence, c'était une suppression. Il faut voir cette proposition comme une incitation à trouver des solutions pour arriver à des comptes excédentaires en juin.

M. Ducrest remarque que nous ne pouvons pas statuer sur un objet impossible.

Le Président procédera quand même au vote, et selon le résultat, la question sera soumise à un juriste. Il convient ce soir de se prononcer sur le fond.

M. Valentin remarque qu'il est inutile de voter une proposition qui ne serait pas conforme au droit supérieur. Pour ce qui concerne le 13^{ème} salaire des Conseillers administratifs, il a fait l'objet d'une délibération votée dans cet hémicycle en 2024. Ce n'est donc pas du tout contractuel. Une délibération peut être remise en question, tout comme le règlement du Conseil municipal. Il est donc possible de voter cet amendement. Que cela plaise ou non. C'est une question de conviction et d'honnêteté personnelle.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal l'amendement n° 31, proposé sur le siège par l'UDC, pour la suspension en 2026 du 13^{ème} salaire des Conseillers administratifs.

**Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 29
par 2 oui et 21 non.**

Le Président rappelle que l'amendement n° 32 a été voté en marge de l'amendement n° 10, et le n° 33 en marge du n° 23. Il demande une suspension de séance pour laisser le temps à Mme Lienhardt pour recalculer et mettre à jour la proposition de budget.

La séance est suspendue à 20h28 et reprend à 20h38.

Le Président annonce que le total des dépenses au budget se monte après le vote des différents amendements à 114'903'965 F, contre 115'428'155 F initialement. Les revenus sont maintenant de 106'029'714 F, contre 109'528'214 F initialement, ce qui représente un excédent de charges de 8'874'251 F, contre 5'899'941 initialement. Les chiffres en jaune ne doivent pas être pris en considération, car ils seront modifiés après les différentes imputations internes qui devront être faites par les comptables. Le point 2 de la délibération prévoit désormais un centime additionnel de 37 au lieu de 38 initialement. Le point 5 autorise le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de 37'111'046 F pour couvrir les investissements prévus pour le patrimoine administratif. Le Président donne la parole aux groupes pour leurs déclarations de budget respectives.

M. Dupraz fait lecture de la déclaration du budget du PLR :

Nous tenons comme toujours à exprimer nos remerciements à toutes les forces vives de notre commune qui ont consacré beaucoup d'énergie à élaborer le Budget de l'exercice 2026, exercice toujours fastidieux en situations favorables auxquelles nous étions habitués, comme dans celle qui se présente aujourd'hui, pas seulement à Plan-les-Ouates, comme nous le savons tous.

Il est incontestable que les chiffres avancés par le Conseil administratif quant à notre prochain Budget nous posent des difficultés, aux fins d'appréhender le futur immédiat, non pas en fonction

des résultats antérieurs mais surtout sur les incertitudes qui vont se présenter à court et moyen terme.

Selon l'adage qui dit « gouverner c'est prévoir », les partis politiques se doivent d'être cohérents, nous tentons de l'être sans vouloir imposer notre propre vision de l'avenir, s'agissant d'analyser la situation et de prendre des mesures visant à réaliser des économies, permettant de limiter l'exercice déficitaire envisagé, ou encore d'équilibrer nos objectifs sur la base d'éléments porteurs.

Construire un budget, comme jusqu'ici, sur la base des recettes envisagées conduit à des situations telle que celle que nous rencontrons aujourd'hui. Le vent a tourné et il faut se résoudre à réduire la voilure. En procédant de manière inverse, en se basant sur des dépenses logiques, indispensables et répondant à des réels besoins de notre population et de notre société nous pourrions améliorer notre situation.

Peut-être qu'en comparant notre budget avec ceux d'autres communes comparables serait intéressant, une donnée à prendre en compte...

Notre rôle d'élus nous oblige aujourd'hui, comme toujours d'ailleurs, à faire face à nos responsabilités, vis-à-vis du peuple et des entreprises, porteurs et émetteurs des impôts communaux dont la Commune dispose annuellement.

La modification du centime additionnel, de 2 centimes, soit de le porter à 37, doit être limité, il ne va pas impacter les ménages de manière trop sensible. Pas davantage donc.

Les services de notre administration ne doivent pas perdre confiance, nous les connaissons compétents et déterminés et feront face à cette situation où les ajustements de salaires ne seront pas à l'ordre du jour en 2026.

En refusant la plupart des amendements posés par le groupe PLR, nous sommes ainsi opposés à soutenir un tel budget, fortement déficitaire, pour toutes les raisons évoquées en commission des finances, notamment. Cependant et en raison de vouloir maintenir une entente constructive au sein de nos Conseils et de notre Administration, nous nous abstiendrons lors du vote.

Nous espérons que le Conseil administratif saura prendre, en cours d'exercice, des mesures susceptibles de revenir sur l'élaboration d'un budget 2027 équilibré, raisonnable, sur la base de dépenses essentielles, de prestations que notre population et notre société sont en droit d'attendre d'une Commune réaliste.

En tant que Président de la commission Finances et économie, **M. Dupraz** tient à remercier tous les commissaires pour leur travail constructif. Il espère, pour les prochains budgets, que tous les amendements auront pu être discutés en commission avant d'arriver en séance du Conseil municipal.

Mme Soulier fait lecture de la déclaration de budget du MCG :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif,

Avant toute chose, le MCG tient à remercier l'ensemble des équipes administratives et financières pour le travail considérable réalisé dans l'élaboration de ce budget 2026.

La complexité des enjeux auxquels notre Commune est confrontée mérite d'être soulignée, et nous saluons la précision des informations fournies.

Cependant, face à un excédent de charges de plus de 7 millions et à des investissements nets dépassant 40 millions, dont une part importante devra être financée par l'emprunt, notre responsabilité politique nous impose aujourd'hui une grande prudence.

Ce n'est plus le moment des petites économies symboliques : c'est l'ensemble de nos ambitions et de nos projets que nous devons réévaluer.

Le contexte international instable, la pression sur les finances publiques et surtout les réalités du réchauffement climatique nous obligent à adapter nos priorités. Les infrastructures que nous prévoyons aujourd'hui doivent être cohérentes avec les besoins de demain.

Le MCG tient également à rappeler son engagement clair : nous soutiendrons toujours les Samaritains de Plan-les-Ouates, dont l'action bénévole et la proximité avec la population sont irremplaçables. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement visant à maintenir la formation BLS AED aux collaborateurs de la Commune, qui doit continuer à être transmis par nos Samaritains, et non transféré ailleurs.

Notre commune grandit, les charges augmentent, les revenus stagnent ou reculent, comme le relève également la commission des finances.

Dans ce contexte, le MCG réaffirme que chaque franc dépensé doit être justifié, et que nous devons anticiper l'impact financier des grands aménagements, notamment ceux de la pièce D.

Pour toutes ces raisons, nous continuerons à défendre une gestion rigoureuse, adaptée et tournée vers l'avenir, au service des habitantes et habitants de Plan-les-Ouates.

Avec nos remerciements, le MCG de Plan-les-Ouates.

M. Delfim fait lecture de la déclaration de budget de l'UDC :

Madame la Maire, chers Messieurs les Conseillers administratifs, chers collègues Conseillers municipaux, chers représentants de l'Administration municipale, et bien sûr, cher public venu en nombre ce soir,

L'UDC prend note ce soir du déficit conséquent auquel la Commune fait face pour l'année prochaine. Nous remercions évidemment les membres du Conseil municipal, du Conseil administratif, ainsi que les membres de l'Administration pour tout le travail fourni et les propositions faites en vue de limiter ce déficit. Néanmoins, nous regrettons que cela ne suffise pas.

En particulier, nous déplorons qu'on demande aux contribuables un effort supplémentaire et d'augmenter leur contribution aux finances de la Commune de près de 6% dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat et d'incertitude économique et géopolitique. Ceci alors que les dépenses communales augmentent malgré tout, alors qu'on aurait pu appliquer un effort au moins aussi important sur ces dépenses que celui qu'on inflige à la population.

Le déficit budgétaire qui atteint notre Commune n'est pas conjoncturel, il est structurel et à double titre. D'une part, en raison de recettes qui deviennent moins confortables qu'elles n'ont pu l'être dans un passé récent, d'autre part, aussi à cause de dépenses de plus en plus importantes, notamment en lien avec l'évolution que va vivre la commune au cours des prochaines 10 à 15 années.

Il s'agit désormais de prendre acte des défis à venir, de recourir à notre capacité à trouver des solutions, d'assumer nos responsabilités et ne pas avoir la main qui tremble lorsque des décisions difficiles sont à prendre. Il en va de notre devoir envers nos concitoyens. Cette tâche nous incombe. Nous aurons à en répondre devant les habitants et les générations futures, notamment en cas d'endettement qui commencerait à s'amorcer et s'amplifier. Nous ne devons pas laisser la situation nous échapper.

Nous avons écouté les explications fournies, en particulier par nos Conseillers administratifs, concernant les nécessités décrites de maintenir certaines dépenses. Bien sûr, nous sommes aussi conscients que nous disposons de réserves qui nous permettront d'amortir ce choc initial sur notre budget. Nous accueillons aussi avec espoir les informations suggérant que l'efficacité de l'Administration va être évaluée afin de l'améliorer.

Par ailleurs, nous nous réjouissons d'avoir appris que l'introduction récente de l'IA dans l'Administration produisait déjà des gains de productivité et que cette progression devrait se poursuivre et s'amplifier. Des pistes existent donc ; elles sont prometteuses.

Nous devons néanmoins tirer les conséquences de l'évolution de la situation globale en nous adaptant et en apprenant à gagner en sobriété. Selon nous, l'heure est à la rigueur budgétaire. Non pas l'austérité, mais bien la rigueur.

En l'état actuel, les efforts de réduction de dépenses sont selon nous pas à la hauteur des enjeux, alors que les solutions sont possibles et nécessaires. Ainsi, en l'état, nous refusons de voter ce budget.

M. Thorimbert fait lecture de la déclaration de budget du Centre :

Mesdames, Messieurs,

Quelle surprise avons-nous eu à fin septembre en prenant connaissance du projet Budget 26 déposé par le CA. Pour certains d'entre nous, voire la quasi-totalité, c'était une première.

Nos premières réactions : pas possible d'accepter de voter un déficit, prenons nos responsabilités en trouvant des économies dans les frais de fonctionnement, en limitant les nouvelles charges, en limitant les nouveaux postes, dont les charges se répercuteront sur les prochains exercices comptables.

Le travail en commissions qui s'est déroulé dans un climat serein entre les partis, entre le Conseil administratif et les groupes politiques, a été instructif et constructif.

Notre groupe a pu constater que le Conseil administratif a fait son job en supprimant des demandes des services, en expliquant clairement les raisons des augmentations tant des charges que des postes supplémentaires. Nous les en remercions, ainsi que les chefs de service qui ont participé aux séances, en particulier Mme Lienhard du service des finances, dont la maîtrise de la comptabilité, du budget est incroyable.

Finalement, notre groupe n'a déposé aucun amendement, pour les raisons suivantes :

- 1. Notre commune a une capacité financière et une trésorerie toutes deux suffisantes pour assumer un déficit comptable, même de plusieurs millions de francs, s'il devait être concrétisé lors du bouclage des comptes.*
- 2. Nous n'avons aucune certitude sur ce que l'avenir nous réserve et dont nous n'avons pas la maîtrise sur le plan mondial, suisse et cantonal. Ne paniquons pas sur un seul projet de budget.*
- 3. Notre commune doit faire face à un développement incroyable avec l'arrivée de nouveaux habitants au Rollet, Des investissements, des choix qui ont été faits il y a plusieurs années et que nous ne pouvons pas remettre en question alors qu'ils vont être mis en fonction.*
- 4. La perspective d'équipements publics aux Cherpines qui sont dans la logique du maintien du bien-vivre à Plan-les-Ouates que tous les partis, tous les habitants sont fiers de mettre en avant.*
- 5. Notre groupe a aussi le souci que les employé.es de la Commune puissent accomplir leurs tâches sans que leur santé et leur motivation ne soient altérées par des coupes dans les charges du personnel et le refus de nouveaux postes. N'oublions pas que les nouveaux projets de la Commune passent par les commissions dont les préavis sont favorables dans la quasi-totalité à l'unanimité. Soyons logiques dans nos choix et votes, surtout que dans tous les projets de délibérations, le CA indique les frais de fonctionnement qui en découlent.*
- 6. Notre groupe aurait pu trouver ici et là des réductions de budget, de quelques milliers de francs à quelques dizaines de milliers de francs au maximum. Des gouttes d'eau par rapport à la centaine de millions des charges.*

Cela étant précisé, il faudra désormais intégrer dans nos votes, dans les motions déposées, les notions de pertinence, d'utilité pour la commune, ses habitants. La manne financière n'est plus un puits sans fond. La balle est aussi dans notre camp.

Nous espérons que l'avenir nous donnera raison. Nous devons, collectivement — l'ensemble des élu-e-s, Conseil administratif, chefs de service et l'ensemble du personnel — travailler à assurer

un contrôle strict des dépenses à venir et rechercher des économies dans chacune des délibérations.

Merci à toutes et tous de votre attention.

Mme Rüegger fait à son tour lecture de la déclaration de budget du PS :

Chers collègues du Conseil municipal, chers membres des services communaux, Mesdames, Messieurs,

Au nom du Parti socialiste de Plan-les-Ouates, je tiens à remercier chaleureusement les services de la Commune pour leur travail exceptionnel et leur engagement dans un contexte exigeant. Vous faites face à des demandes multiples et à des contraintes budgétaires strictes, tout en répondant aux attentes des habitantes et des élus. Grâce à votre professionnalisme et votre créativité, les projets que nous portons, soutien aux personnes, culture, infrastructures, transition écologique et associations locales et internationales, peuvent se concrétiser. Merci pour votre dévouement.

Ce budget, fruit de débats intenses, reflète les tensions d'un monde en mutation. Les défis climatiques, sociaux et économiques nous obligent à repenser notre manière de gouverner et d'investir. Les arbitrages sont difficiles, mais notre responsabilité collective est de préparer l'avenir de notre Commune.

Le PS-PLO encourage une vision à long terme, privilégiant la transition écologique, la culture, le soutien aux personnes, aux associations et à l'innovation sociale. Ces investissements ne sont pas des dépenses, mais des choix politiques forts pour une Commune résiliente et inclusive.

Je ne reprendrai pas les chiffres, parce que je pense qu'on en a assez entendu ce soir, et je vous remercie de votre attention.

M. Solari fait lecture de la déclaration de budget du groupe Les Verts :

Chers toutes et tous, les élus ici présents, quel que soit votre rôle, Mesdames et Messieurs,

Enfin, nous arrivons aujourd'hui au terme de l'étude d'un budget qui marque un véritable tournant. Durant la précédente législature, nous avons connu des exercices portés par des recettes exceptionnellement élevées. Ces résultats, aussi réjouissants qu'extraordinaires, ne reflétaient pourtant pas la réalité structurelle de nos finances.

Aujourd'hui, c'est un exercice ordinaire. Nous retrouvons un contexte budgétaire normal et il nous revient d'aborder avec lucidité ce nouveau cadre d'analyse. Ce premier budget de législature est déficitaire avec plus de 8 millions d'excédent de charges. Oui, c'est rare à Plan-les-Ouates. Mais non, ce n'est pas un défaut de gestion. C'est le résultat d'un système profondément transformé. Nous restons dans le cadre légal du déficit autorisé, ce qui nous évite l'obligation d'établir un plan financier quadriennal.

L'augmentation du centime additionnel de deux unités n'est ni un caprice ni un reniement. C'est un choix politique assumé, un choix né d'un dialogue franc entre les groupes, un choix nécessaire pour garantir des prestations publiques de qualité auxquelles nos habitantes et habitants tiennent légitimement.

À celles et ceux qui s'alarmeront d'une hausse du centime, rappelons une évidence. En 15 ans, notre Commune a massivement baissé la fiscalité, passant de 43 à 35 centimes. Pendant ce temps, le paysage des charges fixes, sur lequel nous n'avons aucune marge de manœuvre, a profondément évolué. La baisse d'impôts votée par la population, bien qu'issue du débat démocratique, reposait sur une conjoncture exceptionnelle. L'Association des Communes Genevoises avait pourtant appelé à ne pas la répercuter au niveau communal. Cet appel n'a pas été entendu. Pour Plan-les-Ouates, cela représente près de 3,8 millions de francs. Cela s'ajoute aux 5 millions liés au nouveau montant de la péréquation financière intercommunale. Et ce n'est pas tout. Les recettes fiscales des personnes morales s'effondrent à hauteur de 5,3 millions en revenant plus ou moins au niveau de 2020.

Nous pensons que c'est sur cette base fiscale que nous devons travailler ces prochaines années, d'autant plus vu la situation géopolitique mondiale. Voilà la réalité sur laquelle nous devons désormais bâtir. Alors oui, nous assumons cette hausse de deux centimes. Assumer, c'est protéger l'avenir financier de notre Commune, c'est refuser de transmettre un fardeau à la génération suivante. Et nous pourrons le faire sereinement. La situation financière de Plan-les-Ouates reste solide et notre patrimoine le confirme.

Les défis, eux, sont déjà devant nous. Deux nouvelles crèches, la pleine mise en activité de l'école du Rolliet à venir, des investissements incontournables aux Cherpines, et peut-être de nouveaux transferts de compétences cantonales.

Ce budget déficitaire est aussi une opportunité. Comme dans chaque crise, il y a des opportunités, notamment celle de réfléchir honnêtement ensemble à ce que nous voulons pour notre Commune. Quelle vision pour Plan-les-Ouates ? Quelles valeurs voulons-nous défendre ? Quels projets pour quel avenir, pour quelle société ? Ces questions exigeront du courage, de l'humilité et surtout du dialogue, mais surtout une transparence totale, car nos citoyennes et citoyens doivent comprendre les choix que nous faisons en leur nom.

Le groupe Les Verts remercie chaleureusement le Conseil administratif et l'ensemble des services pour le travail considérable effectué. Un merci particulier à Mme Lienhardt et à ses équipes pour la précision et la clarté des documents. Nous tenons aussi à saluer l'esprit constructif de l'ensemble des groupes pour des débats sérieux, respectueux et utiles.

En conclusion, nous le disons clairement, oui, ce budget est déficitaire, mais il est surtout réaliste, responsable et indispensable. Le groupe Les Verts l'acceptera pleinement. Aujourd'hui, une chance s'ouvre à nous, celle de redéfinir ensemble les priorités qui façonneront Plan-les-Ouates dans les années à venir. Saisissons donc cette opportunité.

Le Président soumet maintenant au vote du Conseil municipal, la délibération D 10-2025, pour le budget communal 2026, avec les derniers chiffres présentés et mentionnés précédemment et les autorisations d'emprunt.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 10-2025, amendée,
par 17 oui, 2 non et 5 abstentions.**

b) D 11-2025 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2026

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur la délibération D 11-2025 (annexe 2) le 30 septembre 2025. Elle a été renvoyée en commission Finances et économie qui a émis dans sa séance du 19 novembre un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve des amendements votés précédemment.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cette délibération, amendée, au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 11A-2025, amendée,
par 17 oui et 6 abstentions.**

M. Rodriguez tient à apporter quelques commentaires par rapport à ces 2 délibérations qui viennent d'être votées. Il constate que pour une dizaine de Conseillers municipaux, le budget 2026 représente leur premier budget, et ce n'est pas un cadeau, il en est tout à fait conscient. Il remercie le Conseil municipal pour son vote, mais ce n'est pas un merci comme pour les années précédentes par rapport au travail effectué, mais parce qu'il n'est pas facile de voter un budget déficitaire. Cela n'a pas été facile non plus pour le Conseil administratif de présenter ce budget avec un déficit de

8,6 millions de F environ pour 2026. Le dernier budget déficitaire date de 2018. Mais comme le disait tout à l'heure M. Thorimbert, les estimations ne sont que des estimations. Mais nous étions alors à une autre époque. En effet, 18 mois plus tard, les comptes étaient très différents. Nous en avons débattu longuement dans cet hémicycle, car il était déjà question d'augmenter le centime. Dans le cas présent, en juillet, le budget prévisionnel présentait un excédent de charges de 15 millions de F. Le Conseil administratif a cherché des économies possibles, et s'est vu contraint finalement de devoir augmenter le centime. M. Valentin disait qu'il ne faut pas être alarmiste, mais nous devons quand même nous rendre compte que nous changeons de paradigme. L'époque des bisounours est révolue, époque durant laquelle nous pouvions toujours aller de l'avant. Les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui sont des problèmes de fiscalité. Ce phénomène a démarré il y a déjà une année, au moment des comptes 2024. Mais un autre élément nous conduit dans ce déficit, il s'agit de la péréquation intercommunale. Elle a augmenté de 5 millions de F. Elle est en effet calculée sur les exercices précédents, qui présentaient des excédents de revenus extraordinaires. Comme l'a dit M. Solari, les recettes fiscales prévues pour les personnes morales sont inférieures de 5,5 millions de F. Cette péréquation nous suivra encore pour le budget 2027. La situation économique contextuelle d'aujourd'hui ne s'améliorera pas. Nous changeons donc de paradigme. Il convient de peser soigneusement l'utilité et les besoins pour les investissements prévus, ainsi que l'impact qu'ils pourront avoir dans les années à venir. En effet, les motions par exemple entraînent souvent des dépenses ultérieures, et il faudra en tenir compte. M. Delfim a utilisé un terme qui nous est cher chez Les Verts, à savoir la sobriété. Peut-être faudra-t-il faire preuve d'un peu plus de sobriété et considérer plus précisément l'ensemble des dépenses et des charges, en regard des rentrées fiscales prévues. Nous devons rester alertes à ce qui peut se passer, mais pas alarmistes.

Il tient à remercier encore une fois tous les Conseillers municipaux qui ont œuvré en commissions, quand bien même certains amendements n'ont pas été déposés en commission, pour les échanges qui ont toujours eu lieu dans un contexte de respect mutuel. Nous verrons donc comment se présenteront les comptes 2025, mais nous devons garder à l'esprit que le centime pourrait être augmenté, peut-être pour 2030 ou après, en fonction de la situation. Il remercie également les chefs de service qui ont contribué à trouver des économies et qui ont donné beaucoup de leur personne. Un grand merci à Mme Lienhardt, qui nous a encore une fois présenté des documents impeccables, précis et transparents.

c) D 13-2025 R : Crédit d'engagement de 170'000 F pour l'étude relative à l'aménagement d'une zone 30 sur la route du Vélodrome

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur la délibération D 13-2025 (annexe 3) le 28 octobre 2025. Elle a été renvoyée en commissions Environnement et Infrastructures et Finances et économie.

- La commission Environnement et infrastructures a émis dans sa séance du 13 novembre 2025 un préavis favorable à l'unanimité
- La commission Finances et économie a émis dans sa séance du 24 novembre un préavis favorable à l'unanimité

M. Delfim constate que le budget qui a été voté reste trop fortement déséquilibré et que par conséquent son groupe, l'UDC, ne votera pas pour cette délibération. Il propose de remettre le projet à plus tard, quand les finances de la Commune le permettront.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 13-2025
par 19 oui, 3 non et 1 abstention.**

- d) **D 14-2025 R : Divisions parcellaires et désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur la délibération D 14-2025 (annexe 4) le 28 octobre 2025. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis dans sa séance du 13 novembre 2025 un préavis favorable à l'unanimité.

M. Rodriguez précise que cette délibération est liée à la suivante.

M. Thorimbert se réfère aux oppositions à ce projet qui ont été évoquées en début de séance et demande si la décision de ce soir pourrait être remise en question.

M. Rodriguez répond qu'il n'y a pas d'oppositions à ce projet.

M. Thorimbert retire sa question.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 14-2025
par 24* oui, soit à l'unanimité.**

**) Le Président doit voter*

- e) **D 15-2025 R : Adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles Nos 7823, 7824 et 7825, à Plan-les-Ouates.**

Le Président précise que cette délibération est en lien avec celle qui vient d'être votée et rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération D 15-2025 (annexe 5) le 28 octobre 2025. Elle a été renvoyée en commissions Environnement et infrastructures qui a émis dans sa séance du 13 novembre 2025 un préavis favorable à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 15-2025
par 23 oui, soit à l'unanimité.**

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

- a) **M 02-2025 R : Pour le renforcement des mesures de prévention face aux vagues de chaleur**

Le Président rappelle que Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette motion M 02-2025 (annexe 6) le 30 septembre 2025. Elle a été renvoyée en commission Sociale et enfance et en commission Finances et économie. La commission Sociale et enfance a émis dans sa séance du 30 octobre un préavis défavorable par 4 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, et la commission Finances et économie a émis dans sa séance du 24 novembre un préavis d'abstention générale.

M. Solari souhaite revenir brièvement sur l'essentiel de cette motion, que son groupe a proposée. Force est de constater que les canicules deviennent de plus en plus fréquentes, plus longues et plus

intenses. La Suisse se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale, c'est un fait. Nous connaissons aujourd'hui une vingtaine de jours de canicule par an, et nous nous dirigeons tranquillement vers une trentaine de jours. Ce n'est plus une anomalie, mais une nouvelle réalité qui exige de nous lucidité et anticipation. Cette réalité révèle un enjeu majeur, celui du vieillissement et des fragilités qui l'accompagnent. Le vieillissement n'est pas seulement une courbe démographique, c'est une transformation profonde de nos modes de vie et de nos besoins collectifs. Il nous oblige à repenser nos structures d'accompagnement, nos pratiques de soins, nos politiques de prévention, mais aussi nos liens sociaux et notre manière de faire pour la société. Notre Commune, comme notre Canton, travaillent déjà pour un vieillissement digne. Les dispositifs existants sont nombreux et ils témoignent d'une solidarité vivante. M. Solari tient à remercier les services de la Commune pour le travail remarquable, mais vraiment remarquable, qu'ils accomplissent chaque jour auprès des personnes les plus vulnérables. Mais la dignité ne repose pas uniquement sur la reconnaissance sociale. Elle s'ancre dans une expérience vivante de la santé. La santé, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, c'est la capacité d'agir, de participer, de créer du bien, de se sentir vivant. C'est la possibilité de continuer à habiter pleinement son existence. C'est cette conviction qui a guidé les auteurs de la motion. Ils sont partis d'une situation très concrète, la difficulté pour certaines personnes de continuer à vivre, et pas seulement à tenir, lors des épisodes de chaleur extrême. Comment faire pour que la santé reste une puissance de vie, même en période de canicule ? La proposition est simple, elle ne coûte rien pour l'instant. Il s'agit d'étudier la possibilité de créer des partenariats avec les institutions culturelles, sportives et loisirs hors de la commune, tels des piscines, cinémas, musées et bibliothèques. Ce sont des lieux frais, agréables, déjà climatisés, où l'on peut non seulement se protéger de la chaleur, mais aussi continuer à être actifs, curieux et engagés dans le monde. L'idée est d'offrir un accès gratuit à ces espaces aux personnes vulnérables lors de fortes chaleurs, non pour les rendre passives, mais pour leur permettre de rester actives, en nageant quelques longueurs, en visitant une exposition, en lisant à la fraîche. Des gestes simples en apparence, essentiels en réalité, pour préserver l'autonomie, la dignité et le lien social. Et nous le savons, plusieurs Communes voisines, de la Champagne notamment, explorent déjà des partenariats avec Genève et Carouge. Allons-nous rester sur le quai ? Notre commune est un lieu où l'on prend soin des gens véritablement. Un lieu où vieillir longtemps signifie vieillir dignement. C'est pourquoi M. Solari invite ses collègues à soutenir cette motion.

M. Rochetin rappelle que cette motion a été étudiée en commission, et les commissaires ont vu à quel point les services de la Commune accomplissent un travail incroyable dans le domaine de la protection de la population contre les chaleurs extrêmes. Ils ont estimé que sous cette motion se cachait un faux prétexte de lutte contre la chaleur durant les canicules pour obtenir la gratuité d'accès aux différentes infrastructures mentionnées. La seule demande de cette motion est en effet de mener des recherches pour la gratuité pour les communiers. Le Conseil administratif part du principe qu'aujourd'hui chacun est capable de trouver les endroits en question. M. Rochetin a donc encouragé la commission à ne pas préavisier favorablement cette motion. Certes, les vagues de chaleur sont une réalité, mais le service de l'Action sociale met en place des plans qui fonctionnent, qui répondent à une demande, mais qui ne sont pas largement fréquentés. Les appartements de la Commune sont plutôt bien isolés et les gens y sont bien. Finalement, cette motion ne demande que d'obtenir la gratuité pour certaines personnes, raison pour laquelle la commission ne l'a pas soutenue.

M. Solari pense que l'ensemble de son propos n'a pas été entendu. Il s'agit aussi de dignité. Il évoquait la possibilité pour des personnes de se rendre et d'être actives dans d'autres lieux, rien de plus, comme le fait la Ville de Genève et comme sont en train de le proposer certaines Communes en établissant des partenariats.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la motion M 02-2025 au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal refuse la motion M 02-2025
par 8 oui, 13 non et 2 abstentions.**

b) **M 04-2025 R : Pour une allocation de rentrée scolaire et d'études à Plan-les-Ouates**

Le Président informe que la motion M 04-2025 été retirée par les motionnaires pour être retravaillée

7. **QUESTIONS**

Néant

8. **DIVERS**

Décès de M. Gérald Chenaud

M. Stauder annonce le décès de M. Gérald Chenaud, ancien Conseiller municipal et Président du Conseil municipal de 1982 à 1985, survenu le 7 octobre dernier, à l'âge de 90 ans.

Séance sur le harcèlement scolaire

M. Solari remercie les services pour la séance sur le harcèlement scolaire, et pour avoir pris à bras le corps une des motions déposées par son groupe, co-écrite avec le parti Libéral. Ce fut extrêmement intéressant et il espère que cela sera reconduit chaque année et deviendra un rituel dans la commune. Les ateliers proposés dans le cadre scolaire pourraient devenir obligatoires, pas seulement sur inscription.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion à 21h28.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Jetons de présence aux caucus

M. Roberto Righetti indique que c'est ce soir la 22^{ème} séance de budget à laquelle il assiste. Il remercie Mme Lienhardt et les services communaux pour le travail effectué, et fait part d'un regret, au sujet de l'amendement concernant les jetons de présence pour les caucus. Ancien Conseiller municipal, il indique avoir toujours offert son temps pour les séances de caucus et regrette la situation actuelle. Il estime que si les deniers publics peuvent être utilisés pour rémunérer les

présences en commissions, cela ne devrait pas être le cas pour les réunions de partis. Il réitère ses remerciements pour le travail effectué, tout en regrettant que ce budget soit déficitaire.

Situation financière des entreprises domiciliées à Plan-les-Ouates

M. Bruno Buchs comprend qu'il manquerait 5 millions de F qui seraient donc pris dans les poches des contribuables physiques. Il demande sur quelle base les recettes fiscales des personnes morales ont été estimées et quels sont les retours de la part des entreprises situées dans la commune par rapport à leurs résultats 2025 et leurs prévisions pour 2026.

M. Rodriguez répond que nous n'avons pas accès, en tant que Commune, aux déclarations fiscales des différentes entreprises, ni des personnes physiques. C'est l'Administration fiscale cantonale qui nous transmet les chiffres, que nous reportons dans notre budget. Différentes estimations nous sont transmises au cours de l'été. L'Administration fiscale procède à un sondage 3 fois par année auprès d'un panel de 200 sociétés, représentant les différents secteurs d'activité. Il s'agit de savoir où elles en sont et comment se présentent leurs carnets de commandes. L'Administration fiscale tient compte également d'un groupe de perspectives économiques (banques, etc.). Elle tient aussi compte de certaines déclarations qui ont pu être faites l'année précédente. Tous ces éléments contribuent à estimer les futures recettes fiscales de la Commune. Tant qu'il y avait la taxe professionnelle, nous pouvions avoir une idée générale de ce qui se passait. Cette taxe était prélevée directement par la Commune, qui avait alors accès aux comptes d'exploitation et aux bilans des sociétés. Ce n'est plus le cas depuis la réforme fiscale et l'abolition de la taxe professionnelle. Ce qui transparaît par rapport aux entreprises de la ZIPLO, c'est que la situation n'est pas au beau fixe. Les affaires stagnent. Il y avait eu un rebond après la crise du Covid, pendant 2-3 ans, mais le climat est à nouveau morose.

M. Buchs n'est pas persuadé que les prévisions soient si négatives.

Le Président remercie tous les présents et les invite à se rendre à la cafétéria pour le verre de l'amitié.

Le secrétaire
Luis BRUNSCHWEILER

Le Président
Vincent CASARES

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sociale et enfance du 30 octobre
- b) Sports du 6 novembre
- c) Culture du 10 novembre
- d) Conjointes Culture et Finances et économie du 10 novembre
- e) Environnement et infrastructures du 13 novembre
- f) Finances et économie des 19 et 24 novembre

Annexe 1

D 10-2025 R : Budget de fonctionnement 2026, au taux des centimes additionnels 2026 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2026

Annexe 2

D 11-2025 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2026

Annexe 3

D 13-2025 R : Crédit d'engagement de 170'000 F pour l'étude relative à l'aménagement d'une zone 30 sur la route du Vélodrome

Annexe 4

D 14-2025 R : Divisions parcellaires et désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates

Annexe 5

D 15-2025 R : Adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles Nos 7823, 7824 et 7825, à Plan-les-Ouates.

Annexe 6

M 02-2025 R : Pour le renforcement des mesures de prévention face aux vagues de chaleur

Rapport de la commission
Sociale et enfance

Lieu : Mairie – Salle des commissions

Date et heure : Jeudi 30 octobre 2025 à 20h

Petite enfance

Gestion de la liste d'attente communale et critères d'attributions des places d'accueil.

Le magistrat et ses services souhaitent la plus grande transparence possible en tenant compte de la loi sur nLPD.

Les ordres de priorités sont établis et indiqués sur le règlement se trouvant sur le lien suivant : <https://plan-les-ouates.cmnet.ch/system/files/documents/reglement-des-institutions-de-la-petite-enfance-lc-33-551.pdf>

Une réflexion globale sur la liste d'attente est engagée en parallèle de la refonte du règlement, cela sera combiné avec la mise à jour des critères d'attributions. Lors de la présentation des nouvelles règles, la communication sera détaillée pour que le public connaisse bien les critères.

Point de situation : M 56-2025 : Pour une réforme équitable de la tarification des crèches à Plan-les-Ouates et une adaptation aux réalités socio-économiques actuelles.

La motion sera analysée avec la refonte mentionnée précédemment. La mise en œuvre est agendée pour début 2026.

Action sociale

M 02-2025 : Pour le renforcement des mesures de prévention face aux vagues de chaleur

Les mesures de prévention ont un protocole établi en coordination avec le canton et le médecin cantonal ainsi que les Blés d'Or. Les horaires d'ouverture de la salle climatisée sont en cours d'analyse. Un développement à un autre public est aussi envisagé.

La motion est préavisée défavorablement pour 6 voix contre 4 voix pour et 1 abstention

M 04-2025 : Pour une allocation de rentrée à Plan-les-Ouates

Les chiffres indicatifs sont présentés. Le manque de critère d'attribution est un point d'accroche.

La motion est retirée.

Présentation de l'insertion professionnelle

Présentation pour l'insertion professionnelle pour la jeunesse qui est déployée depuis un certain nombre d'années. L'insertion pour les adultes est une nouvelle prestation depuis 2025 uniquement pour les habitants de Plan-les-Ouates. Les chiffres sont importants.

Communications du Conseil administratif

a) Projet « Ensemble pour prévenir le harcèlement scolaire »

Regard croisé ainsi que des ateliers.

b) Agenda

Tennis de table Blé d'or et locado, don du sang spécial jeune. Noël des aînés.

Le Rapporteur : Marie-José Molla

30 octobre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 06 novembre 2025 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Délibération D 10-2025 : Traitement du budget 2026

Le responsable du service des sports présente le budget 2026.

Les budgets sont chaque année conservateurs et rarement tout dépensés. 62 % du budget sont des subventions.

Présentation et discussion des différentes lignes du budget.

ETP :

Les commissaires préavisent favorablement le nombre d'ETP proposé dans ce budget par 8 oui, 1 contre et 1 abstention.

Amendements proposés par le service :

- Ligne 3410 880 36360.100 : Suppression de la ligne concernant la demande d'une augmentation de subvention de 20'000 CHF par le club des Whoppers.

Cet amendement a été accepté par 9 oui et 1 abstention.

Après une étude détaillée du budget par le responsable des sports, le budget présenté peut encore être réduit de 60'100 CHF, sur des postes inscrits actuellement au budget 2026, mais dont les dépenses ont pu être réalisées en 2025. Les 4 amendements suivants sont donc proposés, suppression des dépenses suivantes :

- Ligne 3410.120.31190.000 : 38'000 CHF, rampe d'accès benne à fumier au centre équestre
- Ligne 3410.100.31110.100 : 6'600 CHF, poste à souder
- Ligne 3410.100.31190.000 : 10'500 CHF, cabane de rangement
- Ligne 3410.200.31190.000 : 5'000 CHF, changement film de sécurité sur portes

Ces 4 amendements ont été acceptés à l'unanimité

Amendements proposés par les commissaires :

- Ligne 3410.0005.31320.300 : 25'000 CHF, Suppression de la ligne, du remplacement des laves lings et sèches lings au centre sportif des Cherpines.

Cet amendement est refusé par 4 contre, 3 pour et 3 abstentions.

Le budget amendé est préavisé favorablement par 7 oui et 3 abstentions

Communications du Conseil administratif

Piscine du Pré-du-Camp.

Le fond mobile a été bloqué et le bassin a été sécurisé, afin que les écoles puissent reprendre les cours. L'ouverture au public est prévue prochainement.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 7 novembre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE

Lieu : Salle des Commissions – Mairie

Date et heure : lundi 10 novembre 2025 à 20h15

1. Audition de l'association du festival Rock d'Arare

Les membres du Comité de l'association présentent celle-ci, son histoire sur ces 20 dernières années et son lien étroit avec la Commune.

Les Commissaires les remercient et posent quelques questions.

2. Audition de la Musique municipale

La Présidente de la musique municipale présente l'association. Il y a deux entités dans celle-ci, à savoir l'Harmonie (fanfare) et l'école de musique. Le Comité est composé de 8 membres. L'association emploie 16 personnes, dont 12 enseignants, et environ 150 membres (les 122 élèves sont d'office membres, et environ 40 à l'Harmonie). Le Comité est en pleine réflexion sur l'évolution de l'association (agrandissement, changement de locaux dans le futur, augmentation et la diversification de l'offre des cours, etc.).

L'association reçoit actuellement 240'000 F de subvention par la Commune et espère pouvoir continuer dans cette voie.

3. Communications du Conseil administratif

- Présentation de la prochaine installation ludique à la Julienne

La responsable du service présente le projet pour 2026 et les Commissaires posent ensuite quelques questions.

Christophe STAUDER, rapporteur

RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE FINANCES et ECONOMIE & CULTURE
--

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie

Date et heure : lundi 10 novembre 2025 à 19h00

1. Budget du 175^{ème} anniversaire de la Commune

Le budget total de la fête du 175^e anniversaire de la commune (y compris le CDD et les emplois jeunes) se monte à 1'498'720 F. Une partie du montant a été pris sur le budget 2025. Pour 2026, le budget prévu est de 1'207'000 F. Il est précisé que ce montant est prévu sur le budget de fonctionnement, et non sur le budget d'investissement, car il n'y aura pas d'actif à la suite de la fête.

Les services présentent ensuite le concept global de la fête, puis plus précisément la partie culturelle et associative, la communication, la sécurité, les recettes prévues, les ressources humaines.

Les Commissaires remercient le Magistrat, les services et le chef de projet pour le travail déjà accompli, puis posent de nombreuses questions sur les différents thèmes présentés.

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise favorablement et à l'unanimité le budget 2026 pour la fête du 175^e.

La Commission CULTURE préavise favorablement et à l'unanimité le budget 2026 pour la fête du 175^e.

Christophe STAUDER, rapporteur

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : jeudi 13 novembre 2025 – 20h00

D 13-2025 P : crédit d'engagement de 170 000 F pour l'étude pour l'aménagement d'une zone 30 sur la route du Vélodrome, à Plan-les-Ouates

Monsieur Rodriguez, Conseiller Administratif, expose l'objectif du projet, rappelle le contexte et détail les dépenses budgétisées pour ce crédit d'engagement. Le planning intentionnel de ce projet est également présenté.

Plusieurs commissaires posent des questions auxquelles Monsieur Rodriguez répond.

La commission préavise favorablement la délibération à l'unanimité.

D 14-2025 P : divisions parcellaires et désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates

Monsieur Rodriguez rappelle le contexte de cette délibération et la nécessité d'un changement d'affectation, afin d'établir une zone de parking avec un régime de macaron communal comme décrit dans la D 15-2025 P. Monsieur Rodriguez présente le plan du projet.

Plusieurs commissaires posent des questions auxquelles Monsieur Rodriguez répond.

La commission préavise favorablement la délibération à l'unanimité.

D 15-2025 P : Adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles Nos 7823, 7824 et 7825, à Plan-les-Ouates

Les détails concernant cette délibération ont été exposés et discutés au point précédent.

La commission préavise favorablement la délibération à l'unanimité.

M 03-2025 P : « Pour une étude de faisabilité en vue d'un réaménagement ambitieux de la route de Saint-Julien »

En l'absence de l'auteur de cette motion et à sa demande, il est convenu que ladite motion sera ultérieurement par la commission Environnement et Infrastructures.

Communications du Conseil administratif

Monsieur Rodriguez offre un point de situation de différents projets en cours concernant la commission et fournis diverses informations.

Divers

Plusieurs sujets et demandes sont apportés par différents commissaires.

Le rapporteur : Jean-Christophe Delfim
14 novembre 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES et ECONOMIE
--

Lieu : Salle des Commissions – Mairie

Date et heure : mercredi 19 novembre 2025 à 18h30

1. Examen du projet de Budget 2026 (Délibérations : D 10-2025 : Budget de fonctionnement 2026 ; D 11-2025 : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2026)

Le Secrétaire général présente le détail des ETP demandés pour le budget 2026. Tous les nouveaux ETP sont revus et vivement discutés et débattus par les Commissaires.

Amendements déposés sur les ETP :

1. Le PLR dépose un amendement pour supprimer le 0,6 ETP de travailleur social communautaire pour le nouveau quartier du Rolliet (4 mois ; Service de l'action sociale et jeunesse).

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise négativement par 3 OUI, 7 NON et 1 ABSTENTION cet amendement.

2. Le PLR dépose un amendement pour supprimer le 0,8 ETP de Secrétaire (12 mois ; Service de l'action sociale et jeunesse).

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise négativement par 3 OUI, 7 NON et 1 ABSTENTION cet amendement.

3. Le PLR dépose un amendement pour supprimer le 1,0 ETP de Régisseur technique (12 mois ; Service de la Culture) et pour réintégrer le mandataire dans le budget.

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise par 4 OUI, 4 NON et 3 ABSTENTIONS cet amendement.

4. Le PLR dépose un amendement pour supprimer le 0,1 ETP d'augmentation d'assistante administrative pour la coordination des manifestations (12 mois ; Service de la Culture).

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise négativement par 3 OUI et 8 NON cet amendement.

5. Le MCG dépose un amendement pour supprimer 0,1 ETP de gardien de bain (cours de premiers secours (12 mois ; Service du Sport) et pour que le mandat de formation reste auprès des Samaritains de Plan-les-Ouates.

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise négativement par 1 OUI, 6 NON et 4 ABSTENTIONS cet amendement.

6. Le Conseil administratif dépose un amendement pour supprimer le 0,5 ETP de délégué aux manifestations (12 mois ; Service du Sport).

7. Le PLR dépose un amendement pour supprimer l'annuité des employés de la Commune.

Le Secrétaire général rappelle que l'annuité et l'indexation sont garantis par le statut du personnel de la Commune.

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise négativement par 3 OUI et 8 NON cet amendement.

Autres amendements déposés :

8. Les Vert-e-s déposent un amendement pour diminuer de 10'000 F le Voyage du Conseil municipal (ligne 0110.100.31700.100)

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise favorablement par 7 OUI et 4 NON cet amendement.

9. Le MCG dépose un amendement pour augmenter le centime additionnel à 37 (+2 ct.) au lieu de 38 (+3 ct.).

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise favorablement par 8 OUI, 2 NON et 1 ABSTENTION cet amendement.

10. Le PLR dépose un amendement pour supprimer les jetons de présence des Conseillers municipaux au Caucus.

Il est rappelé que dans le cas du vote de cet amendement lors du budget, il faudra modifier par la suite le Règlement du Conseil municipal.

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise négativement par 3 OUI et 8 NON cet amendement.

11. La Commission, sous l'impulsion du Conseil administratif, propose un amendement pour diminuer la subvention aux abonnements annuels TPG pour les actifs de 300 F à 250 F.

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise favorablement par 9 OUI et 2 NON cet amendement.

12. Le Conseil administratif propose un amendement pour supprimer 25'000 F pour les lave-linges aux Cherpines

13. Le Conseil administratif propose un amendement pour supprimer 2'000 F pour le renouvellement de 2 lignes d'eau de la piscine sur 6.

La Commission tient à relever qu'il faut augmenter la vigilance à moyen et long terme en raison de l'agrandissement de la Commune, l'augmentation des charges et la diminution des revenus, notamment avec la Pièce D et son futur coût de fonctionnement.

La Cheffe du Service financier présente les amendements techniques, et les cinq amendements de Commissions.

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise favorablement et à l'unanimité la D 10-2025 ainsi amendée.

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise favorablement et à l'unanimité la D 11-2025 ainsi amendée.

Christophe STAUDER, rapporteur

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES et ECONOMIE
--

Lieu : Salle des Commissions – Mairie

Date et heure : lundi 24 novembre 2025 à 20h00

1. D 13-2025 R : crédit d'engagement de 170 000 F pour l'étude pour l'aménagement d'une zone 30 sur la route du Vélodrome, à Plan-les-Ouates

Le Magistrat présente les questions financières et la Commission discute de celles-ci.

La Commission FINANCES et ECONOMIE préavise favorablement à l'unanimité cette délibération.

2. M 02-2025 R : Pour le renforcement des mesures de prévention face aux vagues de chaleur

Comme cette Motion demande au Conseil administratif d'étudier une possibilité de renforcement des mesures de prévention, et ne propose aucun financement, la Commission propose donc une abstention générale.

3. M 04-2025 R : Pour une allocation de rentrée et d'études à Plan-les-Ouates

Cette Motion a été retirée par les Motionnaires, sera retravaillée et redéposée.

4. Communications du Conseil administratif

Néant

5. Divers

Néant

Christophe STAUDER, rapporteur



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 10A-2025**
 Séance du 25 novembre 2025

DELIBERATION

relative au budget de fonctionnement 2026, au taux des centimes additionnels 2026
 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2026

Vu le budget administratif pour l'année 2026, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 130 237 115 F, dont à déduire les imputations internes de 15 333 150 F, soit net 114 903 965 F aux charges
- et de 121 362 864 F, dont à déduire les imputations internes de 15 333 150 F, soit net 106 029 714 F aux revenus,
- l'excédent de charges prévu s'élevant à 8 874 251 F,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de 8 874 251 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2026 s'élève à 37,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2025 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 50,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 39 075 000 F aux dépenses
- et de 814 800 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 38 260 200 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 1 149 154 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 10 023 405 F,
- et par l'excédent de charges présumé du budget de fonctionnement pour un montant de - 8 874 251 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 1 149 154 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 37 111 046 F,

vu le préavis de la commission Finances,

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

DECIDE

par 17 oui, 2 non et 5 abstentions

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2026 pour un montant :
 - de 130 237 115 F, dont à déduire les imputations internes de 15 333 150 F, soit net 114 903 965 F aux charges
 - et de 121 362 864 F, dont à déduire les imputations internes de 15 333 150 F, soit net 106 029 714 F aux revenus,
 - l'excédent de charges prévu s'élevant à 8 874 251 F,

L'excédent de charges présumé de 8 874 251 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel négatif de 8 874 251 F et résultat extraordinaire de 0 F,

2. De fixer à 37 le taux des centimes additionnels pour 2026.
3. De maintenir à 50 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2026.
4. De prévoir une attribution au fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier d'un montant de 1 500 000 F en cas d'excédent de revenus suffisant lors du bouclage des comptes, via le mouvement de la fortune nette.
5. D'allouer aux fonds spéciaux, via le mouvement de la fortune nette, les montants suivants :
 - 66 700 F au fonds de décoration
 - 100 050 F au fonds d'aides individuelles
 - 66 700 F au fonds d'aide humanitaire
6. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2026 jusqu'à concurrence de 37 111 046 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
7. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2026 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
8. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 27.11.2025 – #46515



Conseil municipal

Législature 2025-2030
 Délibération **D 11A-2025**
 Séance du 25 novembre 2025

DELIBERATION

relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
 et du Conseil municipal en 2026

Vu le projet de budget 2026,
 vu le préavis de la commission Finances,
 sur proposition du Conseil administratif,
 conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 le Conseil municipal

DECIDE

par 17 oui, 0 non, 6 abstentions

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à **305 050 F** au total pour l'année 2026 sous rubrique budgétaire No 012.300 (soit 409 190 F charges comprises sous rubrique No 012.30).
2. De maintenir les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau, les séances des commissions et du caucus à :
 - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
 - +25 F par tranche de 30 minutes entamée
3. De maintenir les indemnités supplémentaires allouées pour :
 - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
 - 20 F forfaitaire pour le Président
 - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
 - les séances du bureau :
 - 20 F forfaitaire pour le Président.
4. De maintenir l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.
5. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **166 100 F** pour l'année 2026 sous rubrique budgétaire No 011.300 (soit 181 470 F charges comprises sous rubrique No 011.30).

SF/PL – 27.11.2025 - #46514



Conseil municipal

Législature 2015-2030
 Délibération **D 13-2025**
 Séance du 25 novembre 2025

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 170 000 F pour l'étude pour l'aménagement d'une zone 30 sur la route du Vélodrome, à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013, et notamment sa fiche 16 relative à l'élargissement du trottoir situé côté ouest de la route du Vélodrome et aux aménagements cyclables sur cet axe sous forme d'une dans le sens de la montée et d'une bande en descente,

vu le Plan Directeur Communal en cours de révision prévoyant de réaménager la route du Vélodrome en zone 30, identifiant le quartier du Vélodrome comme un secteur dont l'offre en transports publics doit être renforcée et indiquant la nécessité de renforcer la structure paysagère de la route du Vélodrome,

vu l'étude pour la limitation du trafic de transit sur le réseau de quartier communal, menée par la Commune de Plan-les-Ouates entre 2023 et 2024, sur la base de laquelle les autorités communales ont retenu l'aménagement d'une zone 30 sur la route du Vélodrome,

vu le Plan d'Actions des Transports Collectifs 2024-2028 de l'Office Cantonal des Transports, qui prévoit le passage de la ligne TPG N°82 sur la route du Vélodrome,

vu l'exposé des motifs EM 13-2025 d'octobre 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B6.05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DECIDE

par 19 oui, 3 non et 1 abstention

1. De réaliser l'étude pour le réaménagement en zone 30 de la route du Vélodrome, à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 170 000 F, destiné à réaliser cette étude.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 170 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA MC/bg # 45'181 – SF/PL – Octobre 2025

DELIBERATION

relative aux divisions parcellaires et à la désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates

Vu l'absence de marquage délimitant les espaces de stationnement et l'absence de toute réglementation concernant le stationnement dans le village d'Arare-Dessus, sur les chemins Marc-Charrot et d'Alcire,

vu la saturation des voiries du village d'Arare-Dessus, due au stationnement de nombreux véhicules d'habitants, de visiteurs et de pendulaires, dont la quantité et l'emplacement ne sont pas définis en raison de l'absence de marquage et de réglementation,

vu les doléances de nombreux habitants concernant la difficulté de circuler et/ou de stationner le long des voiries du village, pour eux-mêmes ou leurs visiteurs, mais concernant également le bruit, l'insécurité et la pollution générés par les nombreux véhicules se stationnant dans le village,

vu la circulation difficile, parfois impossible, des véhicules agricoles, de la voirie et de secours sur les voiries du village d'Arare-Dessus, en raison du blocage de celles-ci par le stationnement des véhicules mentionnés ci-dessus,

vu la recommandation du 19 mai 2022, du bureau RGR, mandaté par la Commune de Plan-les-Ouates pour l'étude sur le stationnement dans le village d'Arare-Dessus, consistant à établir une zone macaron dans le village afin d'assurer l'accessibilité des habitants et des visiteurs aux places de stationnement qui seraient marquées et de limiter les flux de trafic actuels,

vu les échanges avec l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève et leur préavis défavorable du 29 mars 2023 pour la création d'une zone macaron, confirmé par le magistrat en charge du Département de la Santé et des Mobilités le 28 mai 2024,

vu la proposition alternative faite par l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève le 29 mars 2023, réitérée par le magistrat en charge du Département de la Santé et des Mobilités le 28 mai 2024, consistant à modifier le réseau communal « domaine public » en réseau communal « domaine privé » en invoquant l'article 9A « désaffectation » du règlement concernant l'utilisation du domaine public (L 10.12) dans le but de créer des zones de stationnement privatives destinées aux véhicules des habitants du village n'ayant pas de place de stationnement sur leur propriété privée et ayant obtenu un macaron délivré par la Commune,

vu la prise de position favorable de Conseil administratif de la Commune de Plan-les-Ouates de novembre 2024 sur la proposition alternative de l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève,

vu les discussions menées par la Commune de Plan-les-Ouates avec la population d'Arare-Dessus au printemps 2025, dans le cadre d'une séance d'information ouverte à celle-ci, sur la proposition alternative de l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève,

vu la Loi sur le domaine public (LDPu) (L 1 05) et son règlement d'application (RUDP) (L1 10.12) fixant la procédure de désaffectation du domaine public vers le domaine privé,

vu le dossier de mutation provisoire N° 50/2025, du 2 septembre 2025, élaboré par le bureau d'ingénieurs géomètres MBC Ingéo SA, contenant le tableau et le plan de mutation parcellaire,

vu l'exposé des motifs EM 14-2025 d'octobre 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 24 oui, soit à l'unanimité

1. D'accepter les divisions parcellaires suivantes :

dp15477 en deux sous-parcelles

- dp15477A de 1343 m²
- dp15477B de 92 m² (future parcelle 7823)

dp 15478 en deux sous-parcelles

- dp15478A de 1534 m²
- dp15478B de 82 m² (future parcelle 7824)

dp 15483 en deux sous-parcelles

- dp15483A de 3089 m²
- dp15483B de 22 m² (future parcelle 7825)

2. D'accepter la désaffectation d'une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles dp 15'477, dp 15'478 et dp 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, d'une surface cumulée de 196m², sous les dénominations de nouvelles parcelles N^{os} 7823, 7824 et 7825, telles que figurant sur dossier de mutation provisoire N° 50/2025, du 2 septembre 2025, élaboré par le bureau d'ingénieurs géomètres MBC Ingéo SA.

3. De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 2.

4. De subordonner ladite délibération à l'acceptation de la délibération relative à l'adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles N^{os} 7823, 7824 et 7825, à Plan-les-Ouates.

SCA/MC/LS/bg/ # 41'263 – SF/PL – Octobre 2025

DELIBERATION

relative à l'adoption du règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles N^{os} 7823, 7824 et 7825, à Plan-les-Ouates.

Vu la décision de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, tel que prévu dans la délibération D 14-2025 désaffectant une partie des voiries du village d'Arare-Dessus sises chemin Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles DP 15'477, DP 15'478 et DP 15'483, inscrites au domaine public communal de Plan-les-Ouates, afin de mettre en œuvre le concept de stationnement dans le village d'Arare-Dessus, à Plan-les-Ouates, traitée lors de la séance du 28 octobre 2025 du Conseil municipal et adoptée par le Conseil municipal lors de ladite séance,

vu le projet de règlement du 28 octobre 2025,

vu l'exposé des motifs EM 15-2025, d'octobre 2025,

conformément à l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 23 oui, soit à l'unanimité

1. D'adopter le règlement sur le stationnement sur les zones de stationnement privatives sises chemins Marc-Charrot et d'Alcire, sur les parcelles N^{os} 7823, 7824 et 7825.
2. De fixer son entrée en vigueur, après approbation par le département compétent et au moment de la mise en service des zones de stationnement privatives.

SCA/MC/LS/bg/ # 41'854 – Octobre 2025

MOTION

Pour le renforcement des mesures de prévention face aux vagues de chaleur

Considérant :

- que les vagues de chaleur deviennent plus fréquentes, plus longues et plus intenses en Suisse.
- qu'elles représentent un danger majeur pour la santé publique, les écosystèmes et la sécurité alimentaire.
- que la température moyenne annuelle a déjà augmenté de 2,6 °C depuis 1971 et que les projections annoncent jusqu'à cinq épisodes caniculaires par été.¹
- que les personnes vulnérables sont particulièrement exposées aux conséquences sanitaires et sociales des fortes chaleurs.
- que la commune de Plan-les-Ouates est proactive dans le domaine de la prévention, mais qu'il est nécessaire et possible de renforcer les mesures de prévention et d'adaptation

En conséquence,

Sur proposition des Vert.e.s de Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal

REFUSE

par 8 oui, 13 non et 2 abstentions

au Conseil administratif :

1. d'étudier la possibilité de :
 - a. créer des partenariats avec des institutions culturelles sportives et de loisirs extra-muros (piscines, cinémas, musées, bibliothèques, etc.), afin de permettre aux personnes âgées et vulnérables d'accéder gratuitement à ces lieux lors des épisodes caniculaires
 - b. multiplier les espaces climatisés ou rafraîchis pour les personnes vulnérables.
2. assurer une communication claire et proactive auprès de la population.

Nous vous remercions pour le bon accueil que vous allez réserver à cette motion.

Les Vert.e.s de Plan-les-Ouates : Marco Solari, Maxime Rohmer, Christophe Stauder, Barthélémy Von Haller, Marc Zumbach

¹ <https://www.meteosuisse.admin.ch/meteo/meteo-et-climat-de-a-a-z/canicule.html>

Exposé des motifs

Les vagues de chaleur constituent désormais une menace majeure pour la santé publique, les écosystèmes et la cohésion sociale en Suisse. Depuis 1971, la température moyenne annuelle a augmenté de 2,6 °C et les projections climatiques prévoient jusqu'à cinq épisodes caniculaires par été.

À Genève, la température moyenne des trois journées estivales les plus chaudes a progressé de 2 à 2,5 °C au cours des dernières décennies. Cette évolution accroît significativement les risques sanitaires, notamment pour les personnes âgées, malades ou isolées. Les nuits durant lesquelles les températures demeurent élevées empêchent la récupération physiologique et accentuent les complications médicales. L'Office fédéral de la protection de la population classe ainsi les canicules parmi les principales menaces naturelles pour notre pays.

La Commune de Plan-les-Ouates a déjà déployé plusieurs mesures de prévention, telles qu'une campagne d'affichage, des actions de sensibilisation à la solidarité de voisinage et la mise à disposition d'une salle climatisée destinée aux aîné·e·s ainsi qu'à toute personne en souffrance lors d'épisodes caniculaires.²

Toutefois, face à l'intensification et à la récurrence des phénomènes de chaleur extrême, il apparaît nécessaire de compléter ces mesures par une approche intégrée, articulant santé publique, aménagement du territoire, solidarité sociale et partenariats innovants. Dans ce cadre, la mise à disposition de **refuges climatiques accessibles** constitue un instrument central de protection. Ces refuges ne sauraient se limiter aux infrastructures publiques traditionnelles (salles communales, hôpitaux, EMS), mais doivent également s'appuyer sur des **partenariats avec des institutions culturelles et de loisirs** (musées, bibliothèques, cinémas, piscines), en mesure d'accueillir temporairement les personnes vulnérables et de contribuer à rompre leur isolement.

Ces partenariats présentent un double intérêt. D'une part, ils répondent à l'impératif sanitaire en offrant des espaces climatisés lors des vagues de chaleur. D'autre part, ils revêtent une dimension sociale et communautaire, en favorisant l'accès à la culture, aux loisirs et à la rencontre intergénérationnelle. Les personnes concernées ne sont dès lors pas réduites à un rôle de bénéficiaires passifs d'aide, mais demeurent actrices de leur vie sociale.

Dans le contexte de l'urgence climatique, une telle approche inclusive et intégrative contribue à renforcer à la fois la **cohésion sociale** et la **résilience collective** de la Commune.

² <https://www.plan-les-ouates.ch/pages/la-commune/infos-utiles/prevention-canicule>